

SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

TABLEAU DE BORD

2023



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE



SIAO 49

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

du Maine et Loire

57 rue du Maréchal Juin

49000 ANGERS

02.41.47.79.11

accueil@siao49.fr

www.siao49.fr

Contact :

Pierre-François BODIN

Chargé de mission de l'Observatoire Social

02.41.47.79.11

Réalisation :

Pierre-François BODIN

SOMMAIRE

Volet Urgence.....p4

O Offre d'hébergement d'urgence.....	p5
O Demandes au 115 et réponses apportées.....	p6
O Les demandes au 115 n'ayant pas abouti	p8
O Typologie des ménages selon la composition familiale.....	p9
O Typologie des ménages selon la tranche d'âge.....	p10
O Nuitées et occupation des dispositifs.....	p11
O Les motifs de sorties d'hébergement d'urgence.....	p15

Volet Insertion.....p16

O Offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné.....	p17
O Articulation Urgence-Insertion.....	p19
O Demandes d'insertion effectuées auprès du SIAO.....	p20
O Carte de la demande d'insertion selon la commune de résidence du ménage.....	p22
O Typologie des ménages selon la composition familiale et l'arrondissement de résidence.....	p24
O Typologie des ménages selon la composition familiale et la tranche d'âge.....	p26
O Typologie des ménages selon l'arrondissement et la tranche d'âge.....	p27
O Ressource principale des ménages demandeurs.....	p28
O Insertion professionnelle des ménages demandeurs.....	p29
O L'hébergement au moment de la demande.....	p31
O Les prescripteurs.....	p32
O L'instruction des demandes auprès du SIAO.....	p33
O Les ménages orientés vers le SIAO.....	p34
O Les ménages ne correspondant pas à une orientation par le SIAO.....	p37
O La liste d'attente au 17/01/2024.....	p38
O Les ménages entrés.....	p40
O Les délais d'attente avant intégration.....	p41
O De l'orientation à l'entrée.....	p42
O Les ménages sortis.....	p45
O Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure.....	p46
O Les types de sorties.....	p47
O Annexe.....	p49

VOLET URGENCE



20 422 demandes d'hébergement d'urgence formulées au 115 en 2023



2 494 ménages demandeurs



Représentant **3 574** personnes dont **26 %** de moins de 18 ans



10 042 réponses ayant abouti à un hébergement d'urgence soit 49 % des demandes



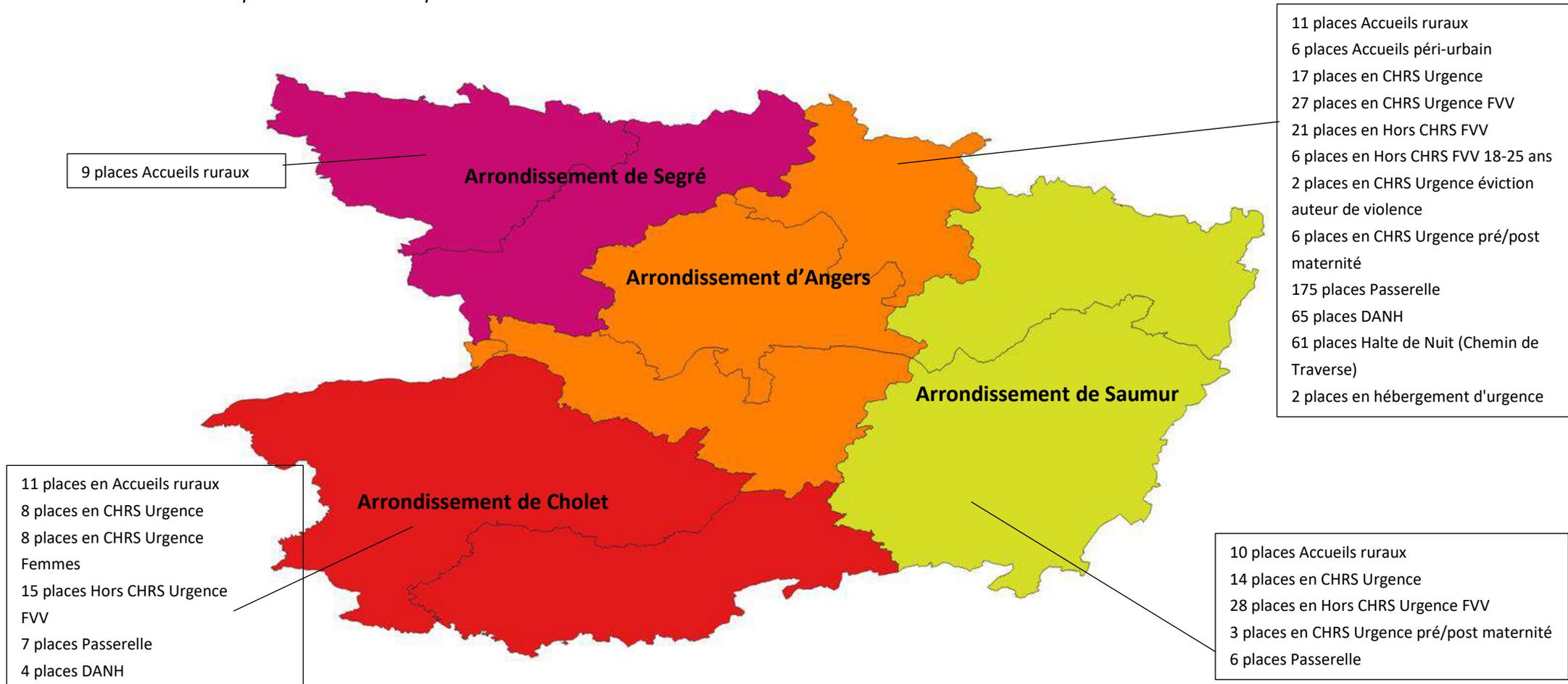
227 681 nuitées* sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'urgence sur 20236

27 ménages en situation anormalement longue (plus de 8 mois de séjour) sur le CHRS Urgence au 01/01/2024

* Ce chiffre comptabilise uniquement les nuitées réalisées en 2023 par les personnes hébergées sur un dispositif d'urgence. À titre d'exemple, il sera comptabilisé uniquement le nombre de nuitées réalisé entre le 01/01/2023 et le 01/01/2024 pour une personne entrée le 01/12/2022 et sortie le 01/02/2024. Parmi ces 227 681 nuitées, 89 589 nuitées ont été effectuées sur des places mobilisables (dispositif hôtel, Halte de Nuit, accueils ruraux et péri-urbain) par le 115.

Offre d'hébergement d'urgence

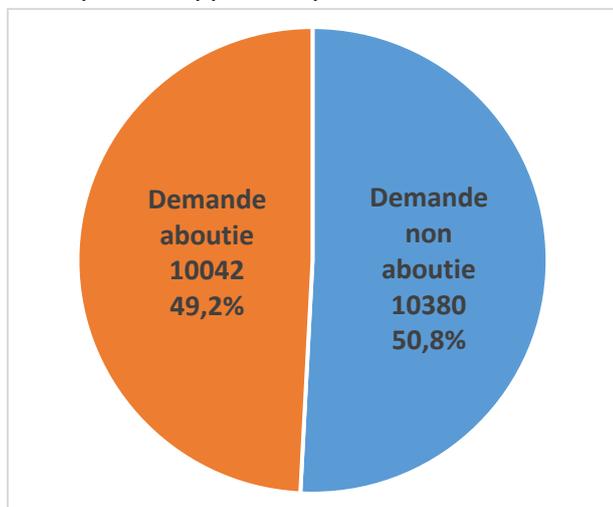
Janvier 2024 : capacité totale de 523 places



523 places d'hébergement d'urgence (hors hôtel) sont comptabilisées en janvier 2024. Une partie des places sont mobilisables (109 places avec une rotation régulière) sur la Halte de Nuit et les accueils ruraux et péri-urbain alors qu'une autre partie des places sont embolisées (414 places occupées avec une faible rotation) sur les CHRS Urgence. 24 places sur le dispositif hôtelier sont financées pour un besoin de 178 personnes vulnérables, sans ressource et sans solution d'hébergement hébergées chaque jour en moyenne en 2023 en l'absence d'hébergement d'urgence disponible.

Demandes au 115 et réponses apportées

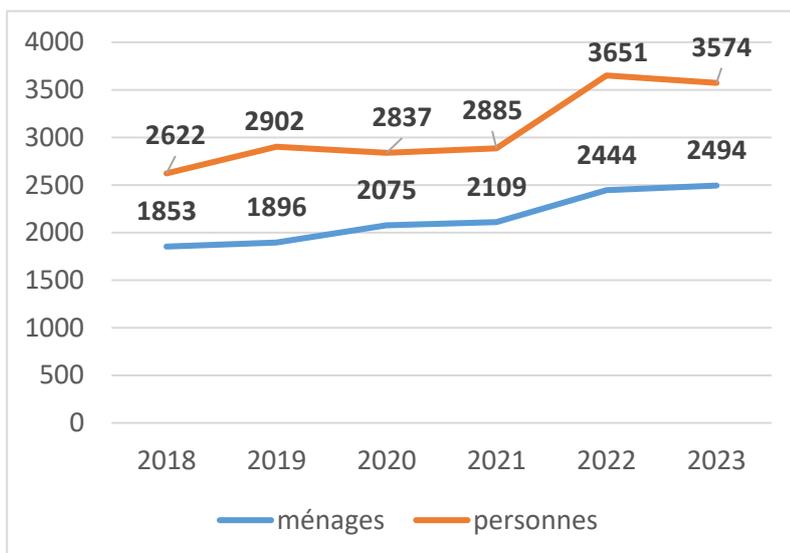
Les réponses apportées par le 115 aux demandes d'hébergement d'urgence en 2022



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2023

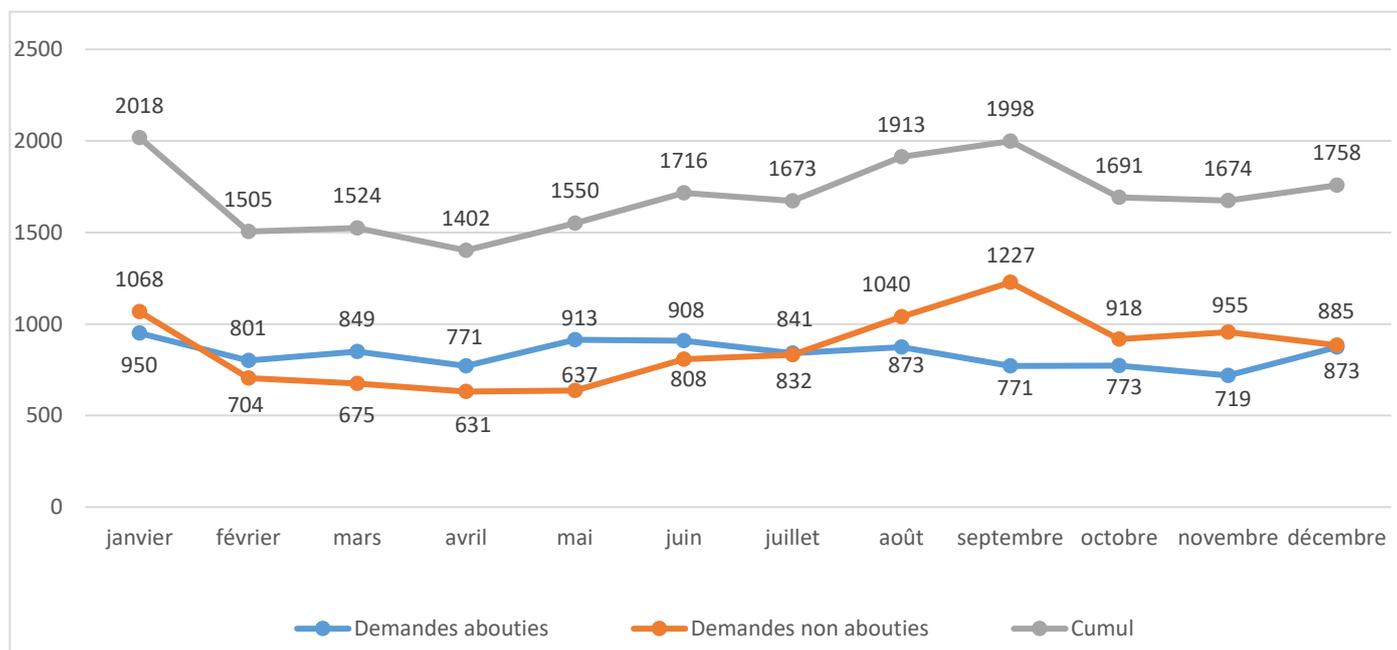
20 422 demandes d'hébergement d'urgence ont été formulées en 2023 (19 588 en 2022) par **2 494 ménages** comprenant **3 574 personnes**. Pour la deuxième année consécutive, les demandes d'hébergement d'urgence progressent tout en restant inférieur au niveau d'avant la crise sanitaire (année 2019).

La progression du nombre de demandes d'hébergement s'explique par une sollicitation du SIAO-115 d'un nombre de ménages demandeurs toujours plus nombreux depuis **2018** : (1 853 ménages en 2018, 1 896 en 2019, 2 075 en 2020, 2 109 en 2021, 2 444 en 2022 et 2 494 en 2023). Le nombre de personnes demandeuses diminue légèrement en 2023 tout en restant sur un niveau élevé en dépassant le seuil des 3 000 personnes demandeuses comme en



Les réponses ayant abouti à un hébergement sont moins nombreuses que celle n'ayant pas abouti pour la première fois depuis 2016. L'augmentation de la part des demandes non abouties se poursuit en 2023 (soit 50,8% contre 49% des réponses en 2022, 45,6% en 2021, 48,3% en 2020, 32,5% en 2019, 32,5% en 2018, 24,9% en 2017). Une rotation moins importante sur les dispositifs d'urgence et l'inadéquation du profil de certaines personnes avec la typologie des places proposées sont des éléments explicatifs de la proportion de demandes non pourvues (n'ayant pas abouti à un hébergement).

Evolution mensuelle des demandes abouties et non abouties en 2023



demande mensuelle continue à augmenter (+81% entre 2021 et 2022 et *Source : SISIAO 115. SIAO 49. 2023* de demandes mensuelles varie entre 1 402 et 2 018. En matière de dynamique annuelle, on observe que le 115 a réceptionné le plus grand nombre de demande mensuelle de l'année 2023 en janvier. Le nombre de demande mensuelle redescend pour atteindre son plus bas niveau en avril 2023 avant de remonter progressivement jusqu'en septembre 2023. La demande mensuelle redescend progressivement jusqu'à la fin de l'année 2023. La demande reste au-dessus de la moyenne annuelle en janvier, en juin, entre août et septembre et en décembre. Une tendance saisonnière de la demande 115 est remarquée avec un niveau important de demandes sur la période allant d'août à septembre pour la deuxième année d'affilée. Une sollicitation plus fréquente d'étudiants ou des femmes victimes de violences auprès du 115 peut expliquer cette hausse de la demande saisonnière.

L'augmentation des demandes se poursuit en 2023 sans revenir à son niveau d'avant crise sanitaire (20 422 en 2023, 19 588 demandes en 2022, 10 786 en 2021, 14 212 en 2020 et 35 541 en 2019).

Le nombre de demandes abouties est resté à un niveau similaire à l'année 2022 tout au long de l'année 2023. Les réponses ayant abouti sont moins nombreuses que les réponses n'ayant pas abouti à un hébergement en janvier et entre août et décembre 2023. La moindre disponibilité des hôtels en janvier (lié à des événements culturels et professionnels organisés sur Angers) et en période estivale (organisé à proximité de Cholet) a contraint la capacité du SIAO-115 à répondre favorablement aux demandes d'hébergements d'urgence. Face à une incapacité à répondre favorablement à une demande d'hébergement d'urgence, les demandes n'ayant

Les demandes au 115 n'ayant pas abouti

Répartition des motifs de réponses aux demandes n'ayant pas abouti en 2023

	Nombre	En %
Absence de places disponibles ou compatibles avec la composition du ménage	8 949	86,2%
La personne ne s'est pas présentée	119	1,1%
La personne s'est maintenue dans l'hébergement où elle était / Renvoi vers son réseau	119	1,1%
Personne ne relevant pas du 115	50	0,5%
Refus lié au comportement de l'utilisateur (agressivité)	37	0,4%
La personne n'a pas rappelé le 115	30	0,3%
Personne ayant encore besoin de soins médicaux	25	0,2%
Fin de prise en charge 115	19	0,2%
Refus de la structure d'accueillir la personne orientée	18	0,2%
Transfert vers un autre SIAO	15	0,1%
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur	11	0,1%
Hébergé dans l'insertion	5	0,1%
Problème de mobilité (handicap)	1	0,0%
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur (présence animal)	1	0,0%
Information non renseignée	21	0,2%
Refus de l'utilisateur	960	9,2%
Total	10 380	100%

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2023

Sur les 10 380 demandes non abouties, 8 sur 10 (8 949 demandes contre 7 928 demandes en 2022) ont pour motif « l'absence de places disponibles » ou « l'absence de places compatibles avec la composition des ménages ». Cela représente en moyenne 25 demandes par jour sur l'année. La proportion de ces deux motifs dans les demandes non-abouties reste le principal motif des demandes non abouties depuis 2018 (86,2% en 2023, 82,5% en 2022, 76% en 2021, 76% en 2020, 71,6 % en 2019 et 72,5 % en 2018). L'inadéquation des profils des personnes demandeuses avec la typologie des places d'urgences proposées explique en partie l'usage de ce motif. Le SIAO-115 utilise ce motif pour différentes raisons : l'absence de places disponible sur le territoire souhaité ou sur les dispositifs d'urgence.

« La personne de s'est pas présentée » se retrouve en second motif de demandes non abouties en 2023 (la différence avec le motif suivant étant l'incertitude quant au fait que la personne a trouvé un hébergement pour la nuit) malgré une orientation vers un dispositif. Ce motif représente moins d'une demande par jour sur l'année 2023 (0.3 demande par jour).

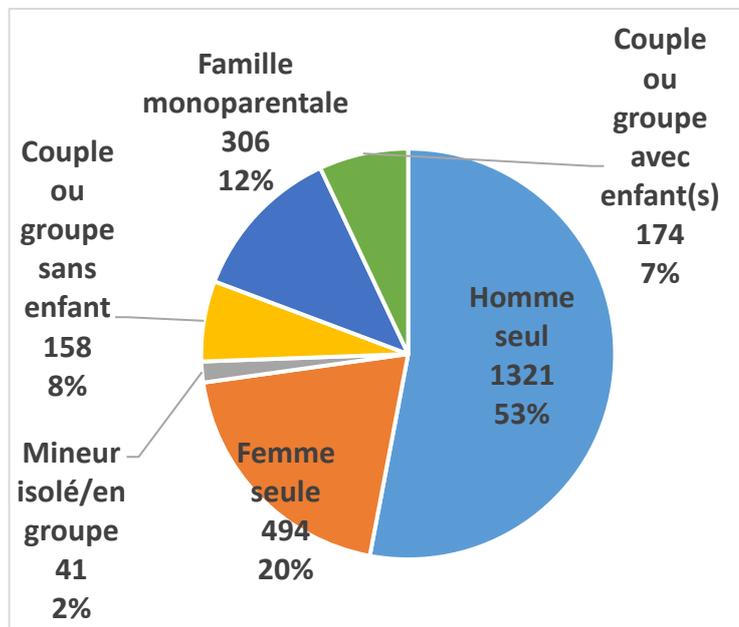
Le troisième motif de demandes non abouties agrège « la personne s'est maintenue dans l'hébergement où elle était » ou a été « renvoyée vers son réseau ». Cela représente en moyenne 0.3 demandes par jour sur l'année.

Enfin, le 4^{ème} motif de demandes non abouties est « l'utilisateur ne relève pas du 115 » classé en 5^{ème} position en 2022. Ce motif reste cependant très faible puisqu'il ne représente que 0,5% des demandes non abouties soit 0.1 demande par jour sur l'année (0,9% demandes et 0.2 des demandes non abouties en 2022).

Le motif « information non renseignée » en diminution par rapport à l'année 2022 (0,2% des demandes non abouties en 2022 contre 1,1% en 2023) constitue un réel enjeu d'amélioration de complétude afin de mieux connaître les motifs expliquant des demandes n'ayant pas abouti à un hébergement.

Typologie des ménages selon la composition familiale

Composition des ménages ayant formulé une demande d'hébergement auprès du 115 en 2023

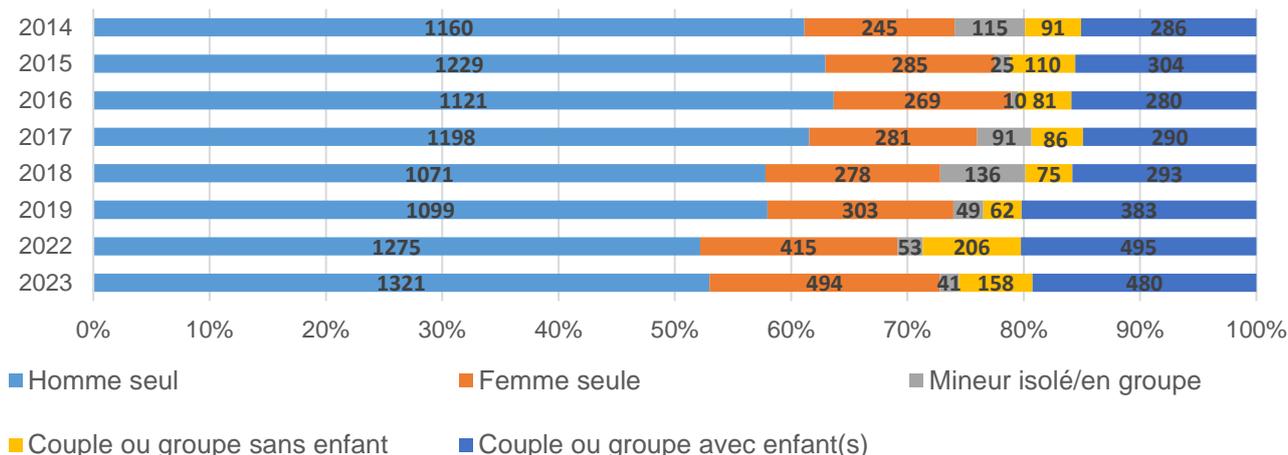


Sur les 2 494 ménages (soit 3 574 personnes contre 3 651 en 2022) ayant appelé le 115 en 2023, plus de 70% sont des personnes seules. La prépondérance des personnes seules demandeuses s'explique par une offre de hébergements d'urgence adaptée aux petites compositions familiales. Les familles monoparentales représentent 306 ménages dont une majorité sont des femmes seules avec enfant(s) (295 ménages soit 96% des familles monoparentales). Au vu d'une offre d'hébergement d'urgence limitée pour les familles monoparentales (40 places à la HDN et places en CHRS et hors CHRS Urgence), le SIAO-115 a recours au dispositif hôtelier pour mettre à l'abri des femmes seules avec enfant(s) notamment.

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2023

Entre 2022 et 2023, on peut noter une augmentation de 2% du nombre de ménages ayant formulé une demande au 115 (2444 en 2022, 2109 en 2021, 2075 en 2020, 1886 en 2019, 1853 ménages en 2018). Un besoin de mise à l'abri croissant est constaté avec un nombre de ménages toujours plus nombreux chaque année.

Evolution de la composition des ménages ayant formulé une demande d'hébergement entre 2014 et 2023



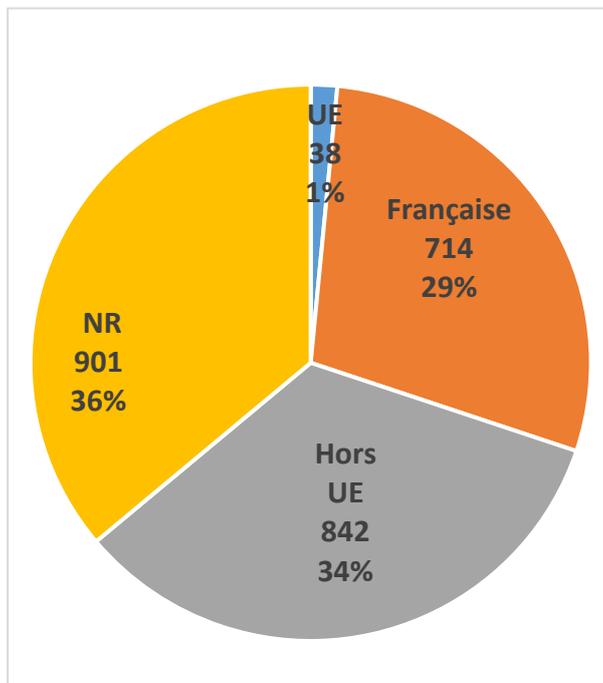
Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2014 à 2023

Depuis 2014, les ménages isolés restent majoritaires. Les hommes et femmes seules sont toujours plus nombreux depuis 2018 (+46 ménages d'hommes seuls et +79 ménages de femmes seules par rapport à 2022). La progression du nombre de ménages demandeurs se concentre sur les ménages composés d'une seule personne en 2023.

A l'inverse, les couples, groupes ou personnes seules avec ou sans enfant(s) a diminué (-48 ménages couple ou groupe sans enfant et -12 ménages couple ou groupe avec enfant(s)). En 2023, ils représentent 25% des ménages demandeurs contre 28% en 2022.

Typologie des ménages et des personnes selon la nationalité et la tranche d'âge

Nationalité des ménages demandeurs en 2023



29% des ménages ayant fait une demande d'hébergement auprès du 115 en 2023 sont français (44% en 2021), 34% ont une nationalité de pays hors de l'UE (40% en 2021), 1% de pays de l'UE (3% en 2021) et pour 36% des ménages nous n'avons pas la nationalité (13% en 2021). Un ménage formulant une demande d'hébergement d'urgence auprès du 115 ne souhaitant pas communiquer sa nationalité peut être un élément explicatif d'un taux de non renseigné élevé. La proportion importante de non renseigné et l'absence de la production de ces données en 2022 ne permet pas des comparaisons de données.

Note d'information : La complétude des informations relatives à la nationalité (ainsi qu'au statut administratif) constitue un réel enjeu d'amélioration de complétude afin de mieux connaître le public mobilisant le 115 pour une demande d'hébergement d'urgence. L'attention à porter à la complétude des informations relatives à la nationalité et au droit de séjour est à poursuivre en 2024.

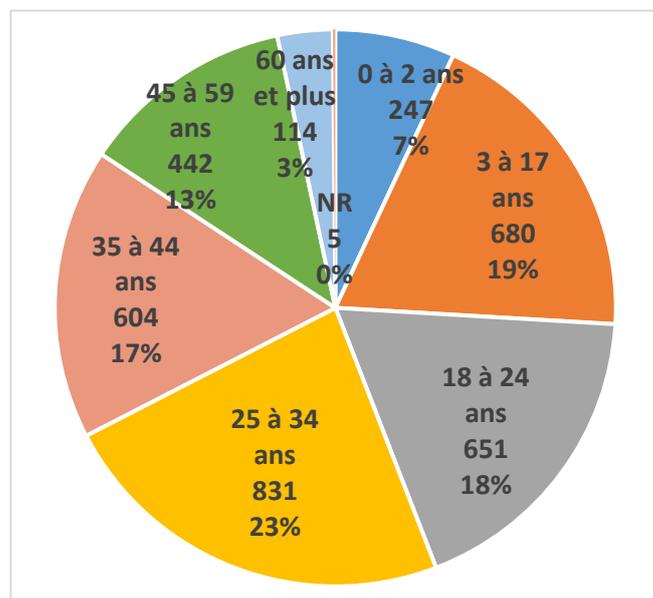
Répartition des âges de l'ensemble des personnes demandeuses au 115 en 2023

La répartition des tranches d'âge est relativement stable en 2023 par rapport à l'année 2022.

Les personnes mineures représentent 927 personnes issues de ménages ayant formulé une demande au 115 en 2023, soit 26 % des personnes (-56 personnes et -1 point de % sur un an). Sur ces 927 personnes, 40 sont des personnes isolées se déclarant mineures et 887 des mineurs en famille). **Pour la première fois depuis 2018, le nombre d'enfant de moins de 3 ans diminue** : 153 en 2018, 192 en 2019, 204 en 2020 et 224 en 2021, 265 en 2022 et 247 en 2023. Une prise en charge des mineurs par les services départementaux peut atténuer la sollicitation auprès du 115.

Même si le public jeune majeur (18 à 24 ans) diminue (-17 personnes par rapport à 2022), le nombre de demandeurs reste important (plus de 600 personnes pour la deux année consécutive).

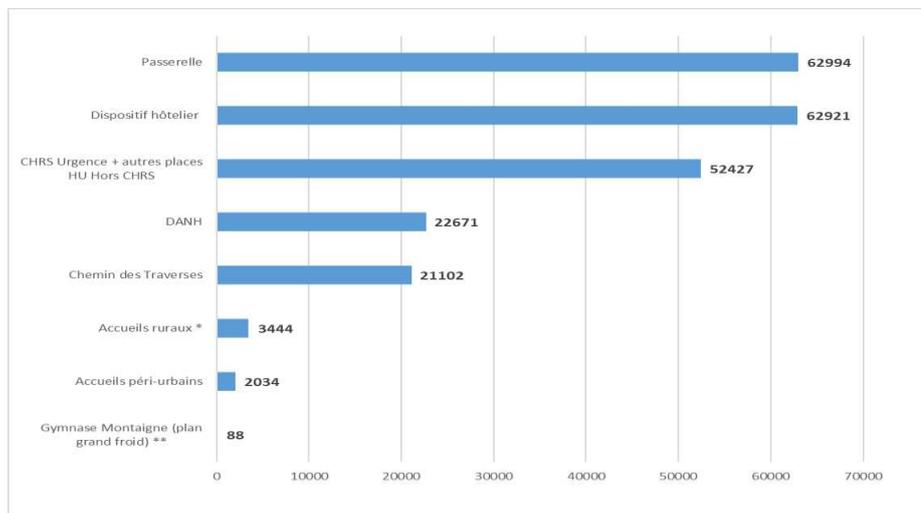
Comme chaque année, les 25 à 34 ans est la tranche d'âge la plus représentée : 23% (depuis 2018).



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2023

Nuitées et occupation des dispositifs

Nombre de nuitées par dispositifs en 2023



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2023

227 681 nuitées en hébergement d'Urgence en 2023 (soit une moyenne de 624 personnes hébergées par nuit sur l'année) dont :

- **28% dans le dispositif Passerelle**
- **28% sur le dispositif hôtelier**
- **23% en CHRS Urgence et autres places HU Hors CHRS**
- **10% au DANH**
- **9% pour les Chemins de Traverse**

* La comptabilisation des nuitées des Accueils ruraux est sous-estimée. Les demandes peuvent être également formulées directement à la mairie.

** Le gymnase Avenue Montaigne à Angers a ouvert la semaine du 16 au 22 janvier 2023 dans le cadre du plan grand froid. 30 places temporaires ont été ouvertes pendant 3 jours sur le gymnase Montaigne.

Par rapport aux années précédentes, on peut noter :

- En augmentation continue depuis 2016, le nombre total de nuitées progresse fortement en 2023 par rapport à l'année 2022 (+ 32 958 nuitées soit en moyenne 90 nuitées de plus par jour).
- Cette hausse s'explique par un nombre de nuitées plus important par rapport à 2022 sur le dispositif hôtelier plus mobilisé (+22 478 nuitées en 2023). Le recours à l'hôtel a été plus utilisé afin de poursuivre la mise à l'abri de mineurs à la rue suite à la directive du Ministère du Logement de novembre 2022, accueillir des ménages dans le cadre du dispositif hivernal et des opérations de desserrement parisiens.
- Comme en 2022, **le dispositif Passerelle est le premier dispositif en nombre de nuitées en 2023**. Le nombre de nuitées augmente en 2023 (+ 7 491 nuits).
- Malgré un faible écart du nombre de nuitées avec Passerelle (62 921 nuitées contre 62 994 nuitées pour Passerelle), **le dispositif hôtelier reste le deuxième dispositif en termes de nuitées en 2023**. L'hôtel a été une solution de mise à l'abri temporaire pour certains ménages arrivant de la région parisienne pour desserrer les centres d'hébergements parisiens en complément des sas d'accueil temporaires régionaux. Il a été également mobilisé pour l'accueil de « jeunes en rupture » et la poursuite de l'arrivée de réfugiés ukrainiens. Après deux années consécutives de baisse (-13 859 nuitées en 2021 et -25 100 nuitées en 2022), le nombre de nuitées hôtelières rebondissent (+22 478 nuitées sur un an). Le nombre moyen nuitées/jour s'établit à 172 pour ce dispositif.
- Le CHRS Urgence et les autres places HU Hors CHRS (Habitat Solidarité, SOS Femmes, Bon Pasteur) augmentent modérément : + 3 456 nuitées. La création de 2 places hors CHRS Urgence à Habitat Solidarité et l'accueil de femmes seules avec enfant(s) ont contribué à l'augmentation du nombre de nuitées sur les dispositifs d'urgence.
- Après quatre années consécutives de hausse (23 585 nuitées en 2021, 20 502 nuitées en 2020, 18 010 en 2019 et 17 307 nuitées en 2018), le nombre de nuitées sur le DANH se stabilise (-603 nuitées sur an).
- Le nombre de nuitées sur la Halte de Nuit est similaire à l'année 2022 (20 891 nuitées en 2022 et 21 102 en 2023) sans changement particulier de fonctionnement et d'organisation au sein du 115.

Le taux d'occupation selon le dispositif en 2023

	Moyenne par jour	Capacité annuelle moyenne	Taux d'occupation
Passerelle	172,6	188	92%
CHRS Urgence + autres places HU **	143,6	155	93%
Halte de Nuit (Chemins de Traverses)	58,1	62	94%
DANH	62,1	69	90%
Accueil péri-urbains	5,6	6	93%

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2023

** Création de 2 places CHRS Urgence en début d'année 2023 à Habitat Solidarité soit une augmentation de 2 places sur l'année**

Les taux d'occupation ont augmenté sur Passerelle et la Halte de Nuit par rapport à 2022 (+6 points de % sur Passerelle et +2 points de % sur la Halte de Nuit). A l'inverse, l'occupation des dispositifs CHRS Urgence (-4 points de % sur un an) et des accueils péri-urbains ont diminué en 2023 (-2 points de % sur un an). Le DANH reste occupé à 90% en moyenne sur l'année.

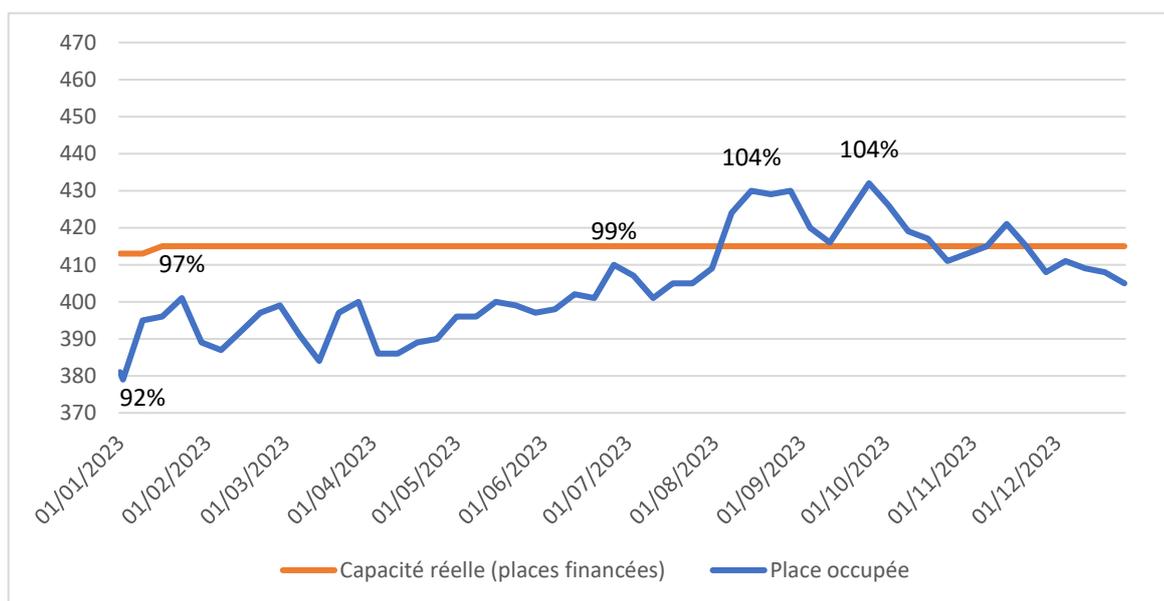
La sous-occupation des différents dispositifs d'urgence peut s'expliquer par :

- un nombre de personne constituant un ménage inférieur à la capacité maximale d'un logement (logement dit sous occupé)
- une vacance d'un logement pour cause de travaux à effectuer
- l'absence d'un profil de ménage souhaité sur un territoire donné quand un logement est disponible.

Nombre hebdomadaire de personnes en hébergement d'urgence en moyenne journalières en 2023

Note d'information :

Les nuitées à l'Hôtel, à la Halte de Nuit, en Accueil-Ruraux et Péri-Urbain et à Emmaüs ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2023

Le taux d'occupation atteindra sa pleine capacité (égal ou supérieur à 100% d'occupation) pendant 15 semaines sur l'année 2023.

Une sous-occupation peut résulter de :

- la création de nouvelles places sur différents dispositifs qui accentue la sous-occupation puisque les places ont été créées sans être occupées immédiatement.
- la remise en l'état d'un hébergement d'urgence (travaux plus ou moins conséquents à réaliser),
- l'inadéquation entre la typologie du ménage et la capacité maximale de l'hébergement d'urgence (ex : un ménage composé de 3 personnes occupant un hébergement d'urgence qui peut contenir 4 personnes)
- le délai d'orientation d'un ménage sur un hébergement d'urgence

Une suroccupation peut s'expliquer par :

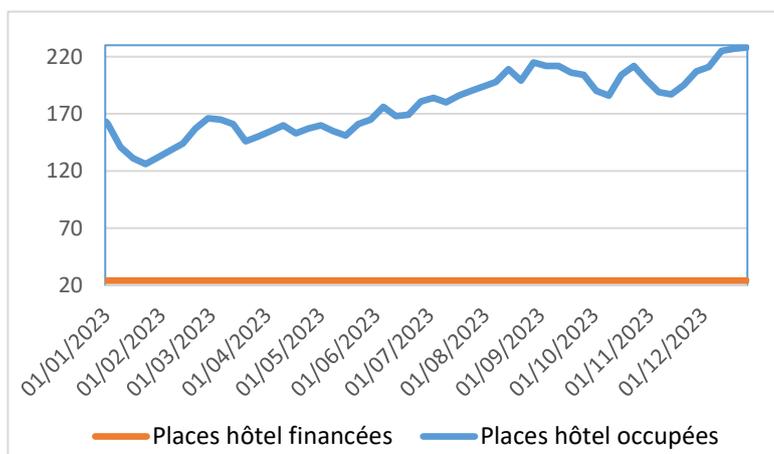
- l'accueil d'une ou plusieurs familles monoparentales avec plusieurs enfants ou de familles nombreuses (ex : un ménage composé de 5 personnes occupant un hébergement d'urgence qui peut contenir 4 personnes).

En janvier 2023, le taux d'occupation atteint son plus bas niveau sur la semaine du 02 au 08 janvier 2023 dû à l'ouverture de places Passerelle à Aide Accueil non occupées immédiatement (sur 105 places, 84 étaient occupées). Jusqu'à début août 2023, le taux d'occupation des places urgence reste en dessous de sa capacité maximale. Des places sont restées disponibles plusieurs semaines sur Habitat Solidarité et le DANH pour raisons de travaux à effectuer ou bien l'absence de ménages avec une composition familiale compatible avec le logement disponible.

Entre début août et mi-octobre, les places d'urgence sont sur-occupées (notamment les semaines du 14 au 20 août, du 28 août au 03 septembre et du 25 septembre au 01 octobre 2023). Les places Passerelle à Aide Accueil hébergent respectivement 123 personnes, 119 personnes et 118 personnes pour une capacité financée de 105 places. La présence de familles nombreuses peut expliquer une suroccupation temporaire du dispositif.

Jusqu'à la fin de l'année le taux d'occupation varie entre 98% et 101%.

Nombre hebdomadaire de personnes dans le dispositif hôtelier en moyenne journalière en 2023



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2023

En 2023, 172 personnes ont été hébergées sur le dispositif hôtelier chaque nuit en moyenne soit 62 921 nuitées.

La répartition par action est la suivante :

- 46 117 nuitées pour l'action classique (73%)
- 16 043 nuitées pour l'action femmes victimes de violences conjugales (25%)
- 313 nuitées pour l'accueil des réfugiés ukrainiens (0%)
- 265 nuitées pour le Protocole Hôtel (0%)
- 183 nuitées pour les « jeunes en rupture » dans le cadre du Contrat Engagement Jeune

Parmi les actions principales entraînant une mise à l'abri sur le dispositif Hôtelier :

- Le nombre de nuitées repart à hausse après deuxième année consécutive de baisse (-13 859 nuitées en 2021, -25 100 nuitées en 2022 et +22 478 nuitées en 2023)
- Les actions femmes victimes de violences (-223 nuitées), réfugiés ukrainiens (-462 nuitées) et protocole hôtel (-385 nuitées) ont légèrement diminué en 2023. Un accueil moins important de réfugiés ukrainiens a entraîné une diminution des nuitées hôtelières.

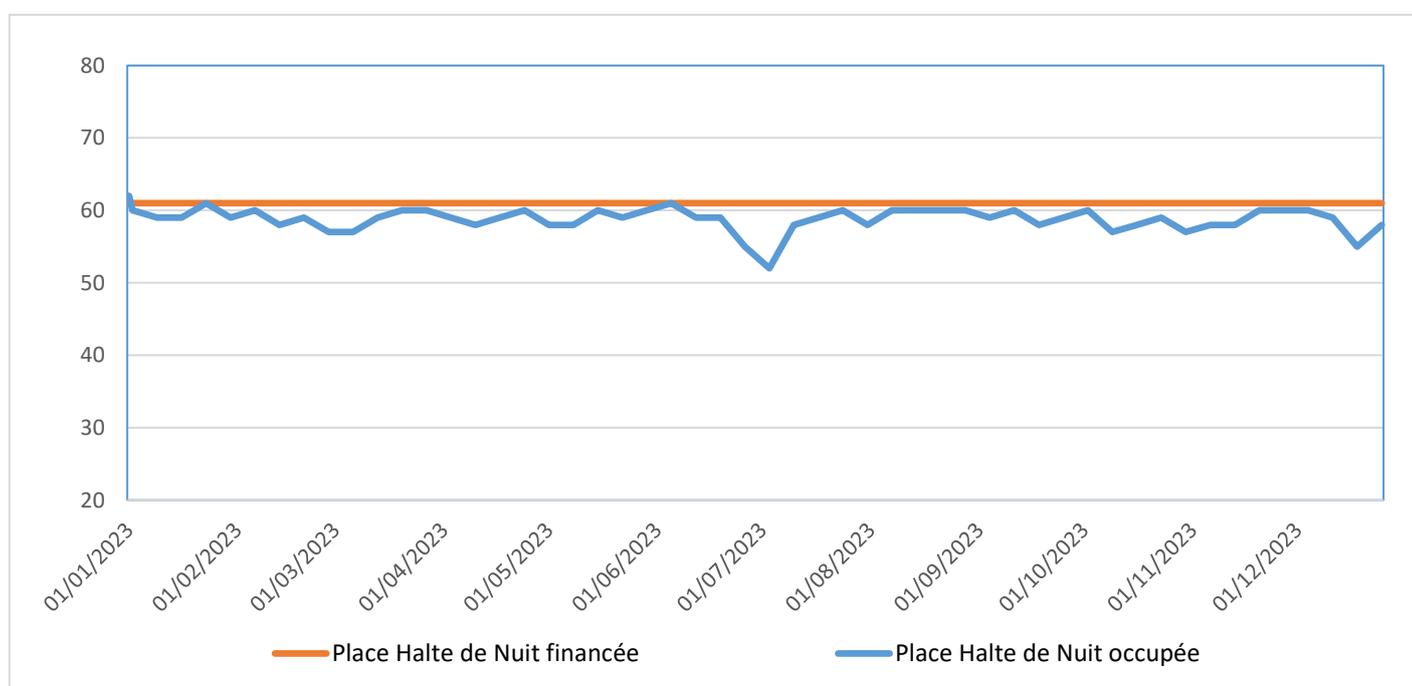
La mise en place d'opérations de desserrement des centres d'hébergements parisiens vers les sas d'accueils temporaires régionaux ainsi la mise à l'abri de certains « jeunes en rupture » à mobiliser ponctuellement le dispositif hôtelier (659 nuitées comptabilisées sur l'année 2023).

Le dispositif hôtelier atteint son premier pic la semaine du 27 février au 05 mars 2023 avec 166 personnes hébergées.

Le nombre de personnes hébergées augmente progressivement pour atteindre un deuxième pic la semaine du 05 au 11 juin 2023 avec 176 personnes hébergées. Des variations sont observées mais elles sont les conséquences d'arrivées plus ou moins importante dans le cadre de la mise à l'abri des femmes victimes de violences et sur le dispositif classique.

Sur le second semestre 2023, le nombre de places occupées à l'hôtel croît progressivement et atteint plus de 200 hébergées sur certaines semaines. Jusqu'à la fin de l'année 2023, le nombre de personnes hébergées restera à un niveau élevé avec un point culminant à 228 personnes hébergées la dernière semaine de 2023. Les ménages hébergés sur l'hôtel ont une durée de séjour en 2023 (seules les nuitées réalisées en 2023 sont comptabilisées) plus importante qu'en 2022 (45 jours contre 27 jours en 2022). La saturation de places de dispositifs d'asile à l'échelle de la Région mobilisées pour trouver une solution de mise à l'abri adaptée à des ménages arrivant dans le cadre des opérations de desserements de centres d'hébergements parisiens a pu allonger la durée de présence des ménages hébergés sur le dispositif hôtelier.

Nombre hebdomadaire de personnes sur la Halte de Nuit-Chemin de Traverse en moyenne journalière en 2023



En 2023, 58 personnes ont été hébergées sur la Halte de Nuit-Chemin de Traverse chaque nuit en moyenne soit 21 102 nuitées.

La répartition par typologie de place est la suivante :

- 13 889 sur le site « familles » pour les familles avec enfants et les femmes seules avec enfant(s) (66%)
- 7 213 sur le site « isolé » pour les hommes seuls (34%)

La Halte de Nuit reste relativement proche ou atteint sa pleine capacité tout au long de l'année 2023. Le taux d'occupation oscille entre 93% et 102% en 2023 à l'exception de la semaine du 03 au 09 juillet 2023. Des places sur le site famille de la Halte de Nuit étaient disponible sur quelques jours.

Les motifs de sorties d'hébergement d'urgence

Note d'information : Les motifs de sorties que nous présentons dans le tableau ci-dessous concernent uniquement les CHRS Urgence (Nazareth, Abri des Cordeliers, Béthanie, Solidarité Femmes, Pelletier, ASEA CAVA et DANH) ainsi que les places HU d'Habitat Solidarité. Ainsi, les sorties du dispositif hôtelier, de la Halte de Nuit et de Passerelle ne sont pas comptabilisées dans le tableau ci-dessous. Un zoom rapide est présenté à la fin de cette partie pour le dispositif Passerelle et le dispositif hôtelier.

Répartition des motifs de sorties des dispositifs CHRS Urgence (+ autres places HU) en 2023 (en personne non différentes)

Motif de la fin de prise en charge	Nombre	En %
Accès à un logement	94	21%
Sortie vers un hébergement d'insertion	63	14%
Départ volontaire de la personne	53	12%
Fin de séjour	125	28%
Autre motif	27	6%
Exclusion de la structure	10	2%
Sortie vers un logement accompagné	17	4%
Retour au domicile conjugal/personnel/parental/familial	12	3%
Sortie vers une structure d'urgence ou hôtel	5	1%
La personne ne s'est pas présentée	5	1%
Sortie vers un dispositif d'asile	19	4%
Retour dans le pays d'origine	3	1%
La personne a trouvé une autre solution	6	1%
Sortie vers un centre maternel	2	0%
Sortie vers les ACT (Appartement de Coordination T	1	0%
Hospitalisation	3	1%
Incarcération	3	1%
Prise en charge dans un autre département	1	0%
Information non renseignée	1	0%
Ensemble	450	100%

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2023

En 2023, 373 personnes sont sorties d'un CHRS Urgence (+ autres places HU).

Sur ces 373 personnes sorties :

- 94 ont accédé au logement autonome (soit 21% des motifs renseignés)
- 68 sont sorties vers un dispositif SIAO Insertion ou une autre structure d'urgence (soit 15% des motifs renseignés) dont la très grande majorité vers un CHRS Insertion ou Insertion
- 18 ont trouvé une autre solution, sont hébergées par des tiers ou sont revenues dans leur famille/au domicile conjugal ou personnel (soit 4% des motifs renseignés).

201 personnes (soit 45% des sorties) ont eu une sortie dite positive (vers un logement autonome, un dispositif d'urgence ou d'insertion SIAO ou un dispositif d'asile en 2023.

ZOOM sur le dispositif hôtelier (inclu les personnes sortant de SAS « desserrement parisiens » : Pour les séjours à l'Hôtel, le principal motif de sortie est « fin de séjour ». Parmi les 1 187 personnes sorties en 2023, 380 personnes n'ont pas de motifs de sorties (fin de séjour automatique) mais pour un certain nombre d'entre eux nous disposons de l'information : 188 personnes sont entrées sur une structure d'urgence (contre 236 personnes en 2022), 113 personnes sont entrées sur un CADA (contre 62 personnes en 2022), 56 personnes ont accédé à un logement autonome (contre 51 personnes en 2022) et 87 personnes sont entrées sur un dispositif SIAO Insertion (contre 61 personnes en 2022). Il s'agit des principaux motifs de sorties. Les sortants d'hôtel vers des solutions plus pérennes ont été légèrement moins nombreux (256 personnes) en 2023 qu'en 2022 (385 personnes).

ZOOM sur le dispositif Passerelle (cf. Bilan Passerelle) : 31 personnes sont sorties vers un dispositif SIAO Insertion et 35 vers un logement parc public.

80 ménages (soit 185 personnes) sortis en 2023 (contre 73 ménages en 2022) des dispositifs hôtelier, Passerelle ou du CHRS Urgence, sont entrés en logement autonome à l'issue de leur parcours urgence.

VOLET INSERTION



1 136 demandes d'hébergement d'insertion reçues par le SIAO en 2023



Représentant 1 928 personnes



71% des ménages sont des personnes seules

48 ménages font l'objet d'un caractère prioritaire DAHO dont 21 en IML/Sous-location, 14 en CHRS, 8 en Résidence sociale et 5 en Pension de Famille



913 demandes instruites ont fait l'objet d'une orientation vers un dispositif SIAO en 2023



357 ménages ont intégré un dispositif en 2023 (soit 578 personnes) après un délai médian d'attente de 169 jours

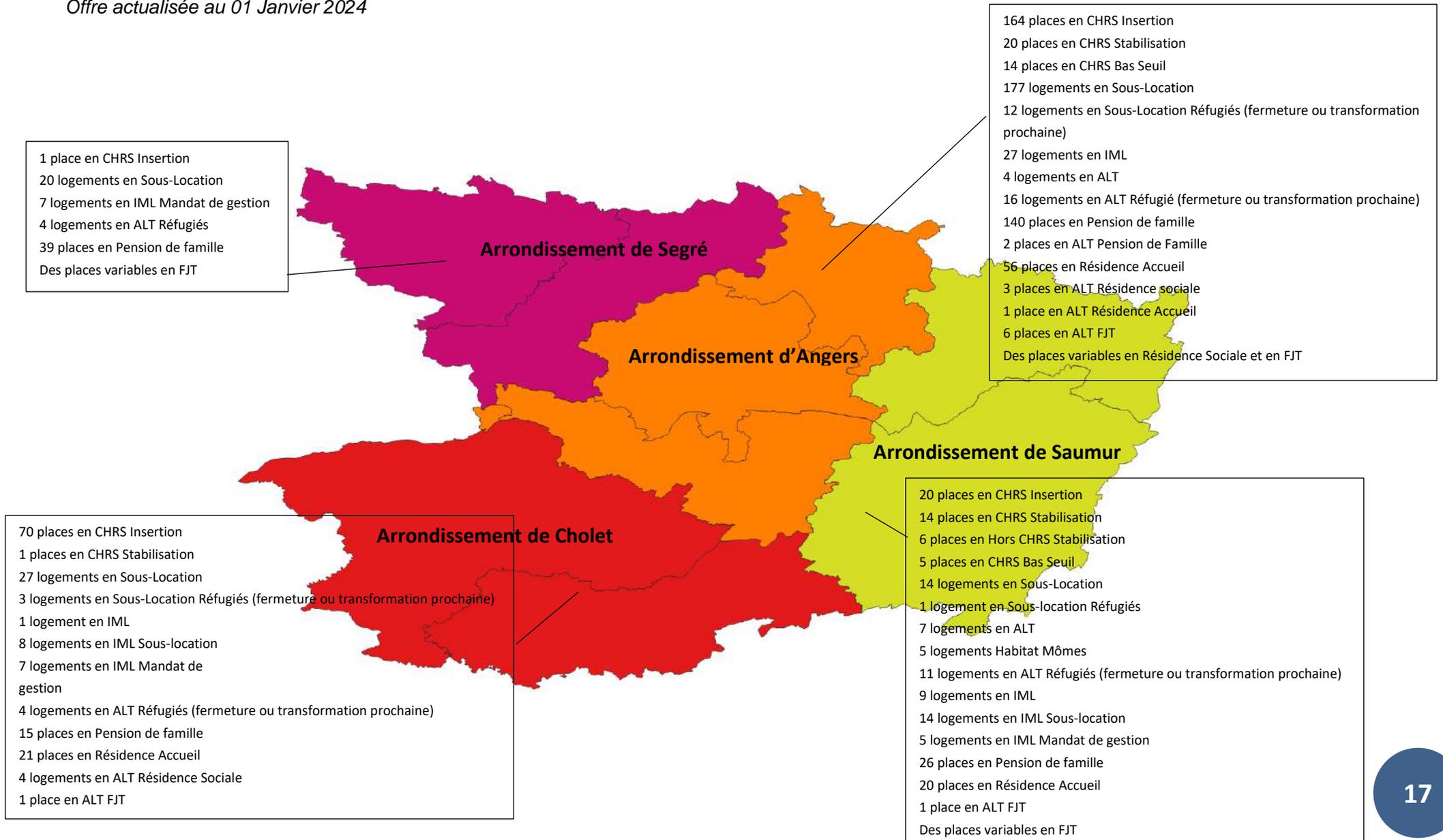
648 ménages sont en liste d'attente au 17/01/2024

334 ménages (soit 619 personnes) ayant fait appel récemment (moins d'un an) au 115 ont également déposé une demande d'hébergement d'insertion en 2023 : 162 hommes seuls, 53 femmes seules, 69 familles monoparentales, 15 couples ou groupes sans enfant et 35 couples ou groupes avec enfant(s)

79 ménages en situations anormalement longues (plus d'un an de séjour) sur les CHRS Insertion/Stabilisation/Bas-seuil dont 54 ménages en CHRS Insertion, 21 en CHRS Stabilisation et 4 en CHRS Bas-seuil au 01/01/2024

Offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné

Offre actualisée au 01 Janvier 2024



Les modifications de l'offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné en 2023 :

- On observe quelques variations du nombre de logement en Sous-Location. Cependant pour ce dispositif, il n'y a par définition pas de parc fixe, comme pour les autres dispositifs, puisque les captations de logement s'opèrent en fonction des mois-mesures disponibles.
- Poursuite de la baisse du nombre de logements en Sous-location réfugiés (-2 logements sur l'arrondissement d'Angers par rapport au 01 janvier 2023) : transformation des logements en IML/Sous-location ou sur le dispositif Passerelle
- Diminution du nombre de places en ALT Réfugiés (fermeture progressive de 80 places) : fermeture ou transformation des places ALT Réfugiés en IML/Sous-location à la suite du départ progressif des résidents en ALT Réfugiés ; Cité de la Gautrèche (12 places), Abri de la providence (41 places) et France Horizon (27 places)
- Augmentation du nombre de places en Pension de Famille (+8 places par rapport au 01 janvier 2023) : places en logements diffus « dits satellites » à Abri de la Providence et Aide Accueil
- Création de places ALT Pension de Famille (+2 places par rapport au 01 janvier 2023) sur Abri de la Providence et Aide Accueil
- Augmentation du nombre de places en Résidence Accueil (+8 places par rapport au 01 janvier 2023) : places à l'UDAF à Saumur
- Création de places ALT Résidence Accueil (+1 place par rapport au 01 janvier 2023) : places à l'UDAF à Saumur
- Hausse du nombre de places en Hors CHRS Stabilisation (+3 places par rapport au 01 janvier 2023) : à Habitat Solidarité à Saumur
- Poursuite du développement du nombre de logement en IML, IML sous-location et IML mandat de gestion dans le cadre du développement national de l'IML (défini localement dans la convention relative au déploiement de l'IML)
- Ouverture de places en ALT FJT (+5 places par rapport au 01 janvier 2023) à Habitat Jeunes du Choletais et Habitat Jeunes du Saumurois.

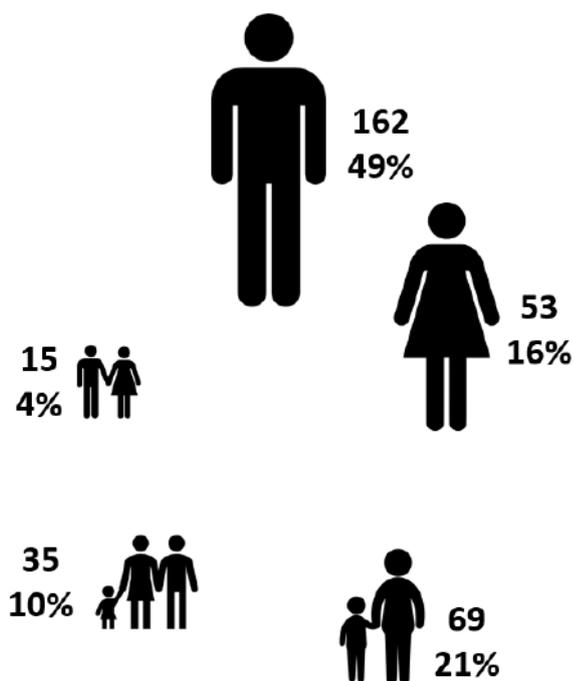
Les perspectives d'évolution de l'offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné en 2024

- Accélération de la captation de places en IML en mandat de gestion via SOLiHA dans la continuité des enjeux nationaux définis au niveau local dans la convention relative au déploiement de l'IML. Habitat Humanisme devient un opérateur supplémentaire pour développer IML Mandat de gestion
- Création de places de Pension de famille et Résidence Accueil à travers plusieurs projets associatifs dans le cadre de la stratégie hébergement.
- Poursuite de la réduction des places ALT Réfugiés à l'Abri de la Providence, La Cité de la Gautreche et France Horizon en fonction du départ des résidents.
- Fermeture progressive de la Résidence sociale Les Moulins à Angers à ADOMA.
- Développement de mesures d'accompagnements CHRS Hors les murs à l'ASEA CAVA et l'Abri de la Providence

Articulation urgence – insertion

En 2023, 334 ménages (412 en 2022, 364 en 2021, 222 en 2020, 253 en 2019, 215 en 2018), soit 619 personnes, ayant appelé le 115 dans l'année précédente leur demande, ont également formulé une demande d'hébergement d'insertion auprès du SIAO (soit 29% des demandes d'hébergement d'insertion 2023). Le SIAO réceptionne un nombre non négligeable de demandes d'hébergement d'insertion avec un profil de ménages qui relève d'un dispositif d'urgence.

Composition familiale des ménages ayant appelé récemment le 115 ayant formulé une demande auprès du SIAO en 2023



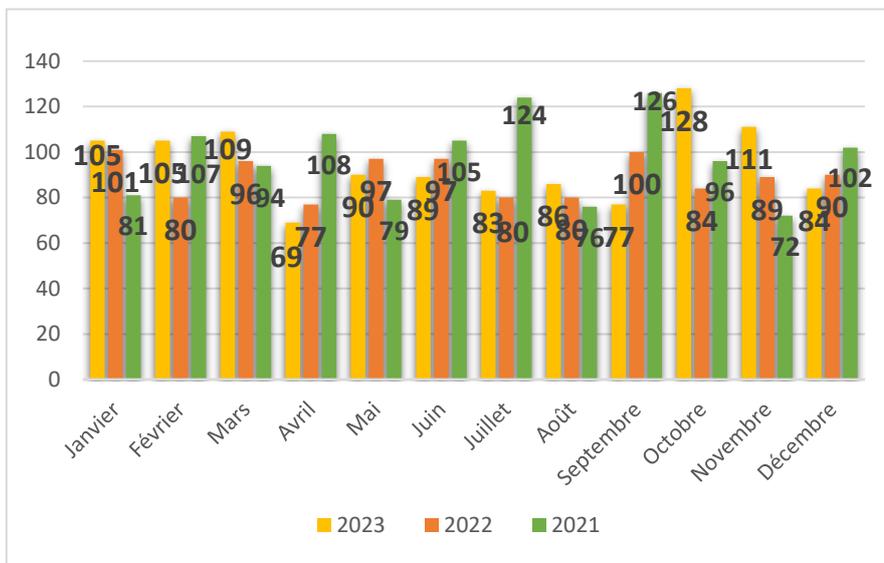
Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Parmi les 334 ménages ayant appelé récemment le 115 :

- **Près de 2/3 sont des ménages seuls (64%)**, soit 215 ménages. Parmi les familles monoparentales, les femmes seules avec enfants sont très majoritaires (62 des 69 familles monoparentales).
- **55% des chefs de ménages demandeurs sont âgés de 25 à 44 ans** (183) et 61 ont moins de 25 ans.
- **28% sont hébergés en urgence (24% en 2022)**, 26% sont sans logement au moment de la demande, 17 % chez des tiers (11% en 2022) et 6% en hébergement d'insertion/logement accompagné.
- **51% des ménages demandeurs étaient au moment de la demande sur l'arrondissement d'Angers** (59% en 2022), 20% de l'arrondissement de Cholet (16% en 2022), 10% de l'arrondissement de Saumur (10% en 2022) et 1% de l'arrondissement de Segré et 17% d'autres départements.

Demandes d'insertion effectuées auprès du SIAO

Nombre mensuel de demandes d'insertion de 2021 à 2023



En 2023, le SIAO a reçu 1 136 demandes d'hébergement d'insertion représentant 1 928 personnes.

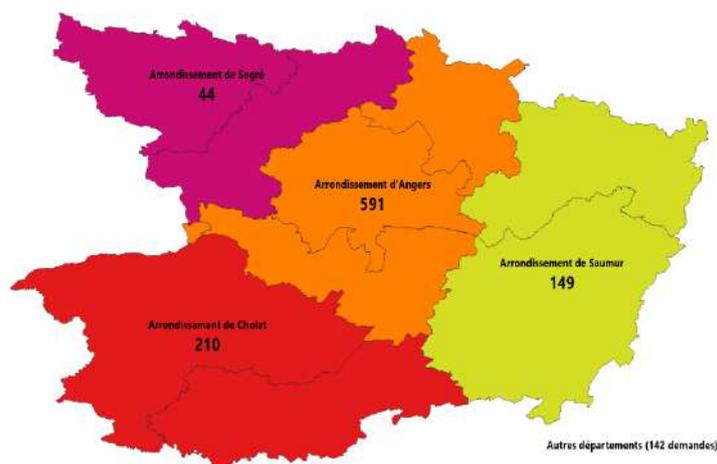
En dessous du niveau d'avant crise sanitaire (-180 demandes par rapport à 2019), les demandes d'insertion enregistrent une hausse en 2023 (+65 demandes par rapport à 2022). Les demandes d'insertion sont dans une dynamique similaire à l'année 2022. Le nombre de demande d'insertion mensuel est supérieur à celui de 2022 sur 7 mois en 2023.

Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2021 à 2023

En moyenne, 95 demandes sont reçues chaque mois (contre 89 demandes en 2022). Le nombre de demandes par mois varie entre 77 (septembre) et 128 (octobre). En 2023, le nombre mensuel de demandes atteint son plus bas niveau en septembre comme en 2014.

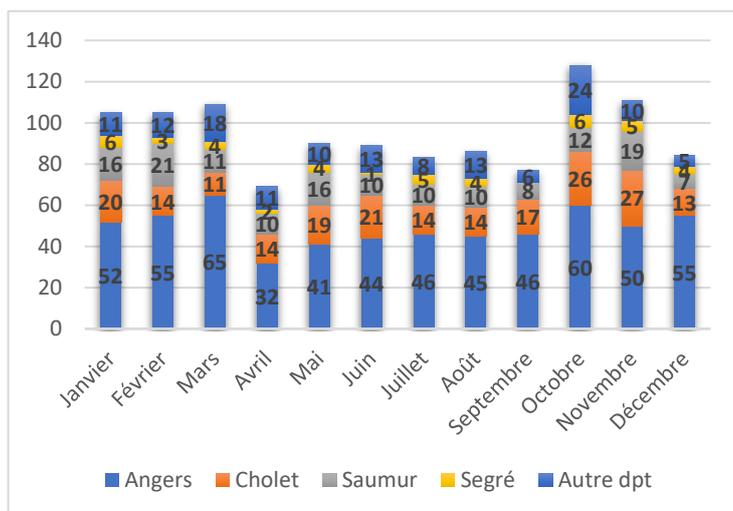
La majorité des ménages ayant fait une demande auprès du SIAO est domiciliée dans l'arrondissement d'Angers (52%) au moment de la demande. La part est en baisse de 3 points de pourcentage en 2023 (55% en 2022). Pour les autres demandes, la part de ménages domiciliés dans les arrondissements de Cholet (passage de 20 à 18% entre 2020 et 2023) est stable. Sur Saumur, la proportion chute à 4% des demandes (varie entre 14 et 16% depuis 2016) alors qu'elle progresse sur Segré pour atteindre 13% des demandes (compris entre 1 et 5% depuis 2016) et pour les autres départements pour s'élever à 12% (oscille entre 5 et 8% depuis 2016) en 2023.

Répartition des demandes d'insertion par arrondissement de résidence en 2023



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Nombre mensuel de demandes d'insertion par arrondissement de résidence en 2023

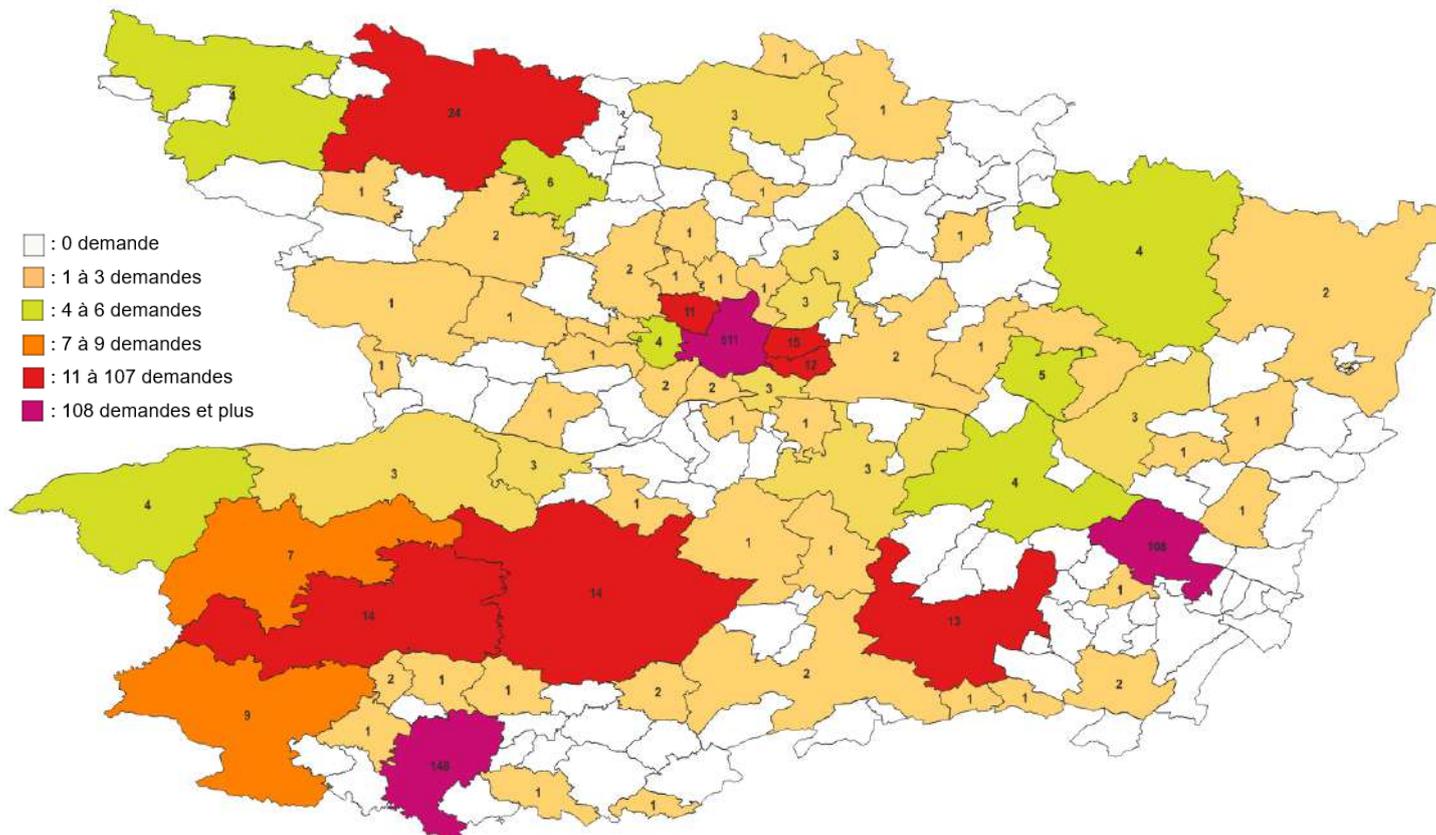


Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Les demandes proviennent essentiellement de l'arrondissement d'Angers (entre 30% en avril et 62% en mars) **pour l'ensemble des mois.**

On peut noter pour les arrondissements de Cholet et Saumur, un nombre de demandes mensuel variable en fonction des mois : entre 11 et 27 par mois pour Cholet et entre 7 et 21 pour Saumur. Les demandes provenant de Segré ne dépassent jamais les 6 demandes par mois.

Carte de la demande d'insertion selon la commune de résidence du ménage - 2023



Source : SIAO49 (tableau Excel / QGIS), 2023

Note de lecture : 511 ménages résident sur la ville d'Angers au moment de leur demande SIAO

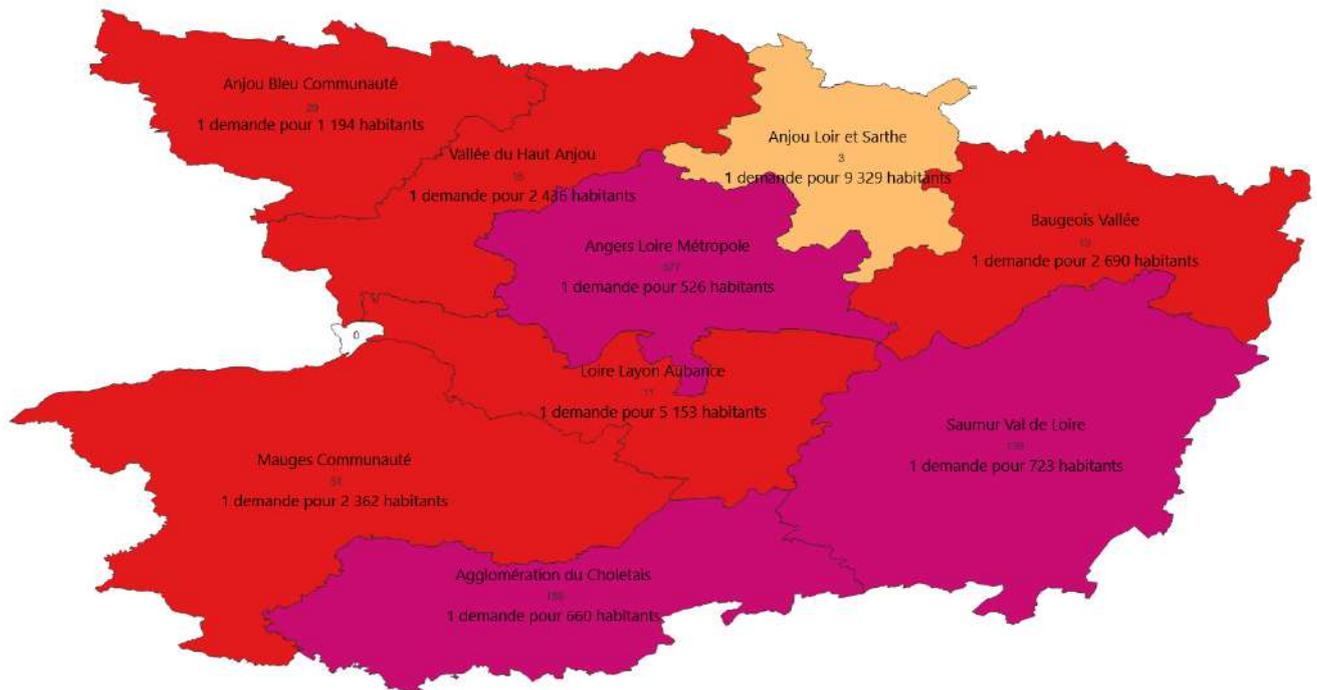
Note d'information : Les 142 demandes provenant d'autres départements ne sont pas comptabilisées (88 en 2022, 109 en 2021, 82 en 2020, 89 en 2019, 86 en 2018 et 79 en 2017).

On observe :

- **Des demandes d'insertion concentrées sur les 3 communes principales du département** : 767 demandes cumulées sur 1136 demandes soit 68% des demandes (76% des demandes en 2018 et 2019 ; 70% en 2020, 71% en 2021 et 2022).
- 61% des communes n'ont eu aucune demande en 2023 soit 106 communes sur 177 (60% en 2022, 71% en 2021, 60% en 2020, 56% en 2019, 67 % en 2018 et 64 % en 2017).
- Un nombre de demande en légère baisse sur les communes de la CU Angers Loire Métropole (hors Angers) : 66 demandes contre 72 demandes en 2022, 76 en 2021, 66 demandes en 2020, 72 demandes en 2019, 67 en 2018.
- Un nombre de demande stable sur les autres communes que Saumur de l'arrondissement de Saumur (hors Saumur) : 41 demandes (dont 13 sur la CC Baugeois-Vallée et 28 sur la CA Saumur Val de Loire) contre 42 demandes en 2022, 31 en 2021, 51 en 2019 et 2020, 44 en 2018
- En 2023, les demandes provenant de la CC Mauges Communauté sont plus nombreuses : 51 demandes contre 38 en 2022, 59 en 2021, 47 en 2020, 41 en 2019, 51 en 2018.

- Un nombre de demande très faible sur la CA du Choletais (Hors Cholet) qui est en légère hausse par rapport à 2022 (11 demandes en 2022, 7 en 2021 et 2022, 9 en 2020, 18 demandes en 2019 et 11 demandes en 2018).
- Sur les Communautés de Communes Anjou Loir et Sarthe, Baugeois-Vallée, Loire Layon Aubance, Vallée du Haut Anjou, le nombre de demande est, particulièrement faible avec respectivement 3, 13, 11, 15 demandes en progression comparativement à 2022 (28 demandes en 2018, 32 en 2019, 40 en 2020, 20 en 2021, 33 en 2022 et 42 en 2023).
- Sur la CC Anjou Bleu Communauté (Segré), le nombre de demande diminue par rapport à 2022 (29 demandes en 2023, 40 en 2022 contre 42 en 2021, 22 en 2020, 42 en 2019, 37 en 2018).

Les communes d'Angers et Doué-en-Anjou enregistrent les plus fortes hausses des demandes d'insertion en 2023 : +10 demandes sur Angers et +13 sur Doué-en-Anjou. Le nombre de demandes d'insertion est similaire sur les autres communes par rapport à 2022.



Source : SIAO49 (tableau Excel / QGIS), 2023

On observe en fonction des intercommunalités de grandes variations dans la demande par habitants. Sur les 3 intercommunalités regroupant les trois villes principales du département (Angers Loire Métropole, l'Agglomération du Choletais et Saumur Val de Loire), la demande par habitants reste importante par rapport à 2022 : respectivement 1 demande SIAO pour 528 habitants en 2022, 1 demande SIAO pour 696 habitants en 2022 et 1 demande SIAO pour 664 habitants en 2022.

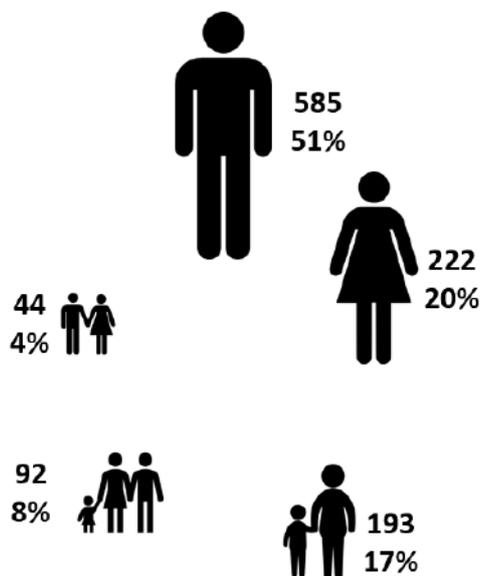
Pour Anjou Bleu Communauté, la demande par habitants progresse en 2023 (1 demande SIAO pour 1 194 habitants contre 1 demande pour 862 habitants en 2022).

On retrouve ensuite Mauges Communauté avec 1 demande par habitants qui a diminué en 2023 (1 demande SIAO pour 2 362 contre 1 demande pour 3 143 en 2022).

Pour les CC Anjou Loir et Sarthe, Baugeois Vallée, Loire Layon Aubance et Vallée du Haut Anjou, la demande par habitant est nettement plus faible avec : respectivement 1 demande SIAO pour 9 301 habitants en 2022, 1 demande SIAO pour 7 062 habitants en 2022, 1 demande SIAO pour 5 652 habitants en 2022 et 1 demande pour 2 420 habitants en 2022. La variation de la demande par habitants sur ces EPCI s'explique par les petits effectifs de demande d'insertion provenant de ces territoires.

Typologie des ménages selon la composition familiale et l'arrondissement de résidence

Répartition des demandes selon la composition familiale des ménages en 2023



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

71% des demandes d'hébergement d'insertion reçues par le SIAO en 2023 concernent des personnes seules. La part des isolés est stable par rapport à 2023 (73%) avec respectivement 4 points de % de moins pour les hommes seuls (51% en 2023, 55% en 2022, 56% en 2021 et 58% en 2020 et 60 % en 2019 et 2 points de % de plus pour les femmes isolées (20% en 2023, 18% en 2022, 16% en 2021, 18% en 2020 et 17% en 2019). Entre 2019 et 2022, le poids des hommes seuls diminue de 9 points de pourcentage.

La proportion des familles monoparentales se trouve entre 13 et 17% depuis 2018 (17% en 2022 et 2023, 14% en 2021, 15 % des ménages en 2020 et 13% en 2019). Il s'agit très majoritairement de femmes seules avec enfants : 173 des 193 familles monoparentales.

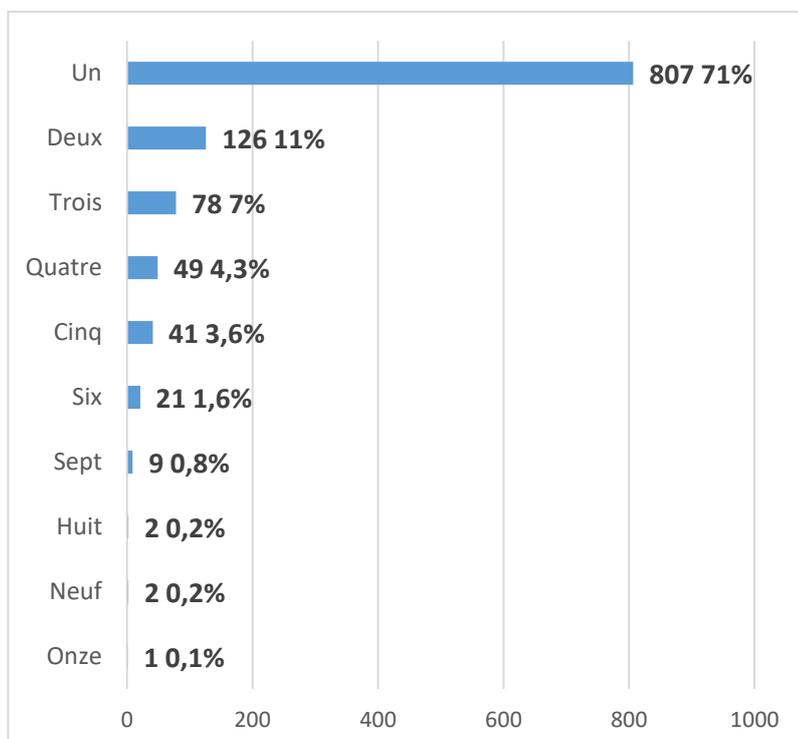
La part des ménages avec enfant(s) est identique en comparaison à 2022 (8% en 2022).

Répartition des demandes selon la taille des ménages en 2023

Les ménages composés d'une seule personne représentent la plupart des demandes d'insertion (71%).

Parmi ceux composés de plusieurs personnes, on note la prépondérance des petits ménages (204 ménages sur 329 sont composés de 2 ou 3 personnes soit 18%).

On note la présence de quelques ménages composés de 6 personnes ou plus : 35 ménages soit 3% des ménages. Des difficultés à proposer un logement compatible à un ménage de grande taille sont rencontrées au vu d'un faible nombre de grands logements dans le parc d'hébergement/logement.



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

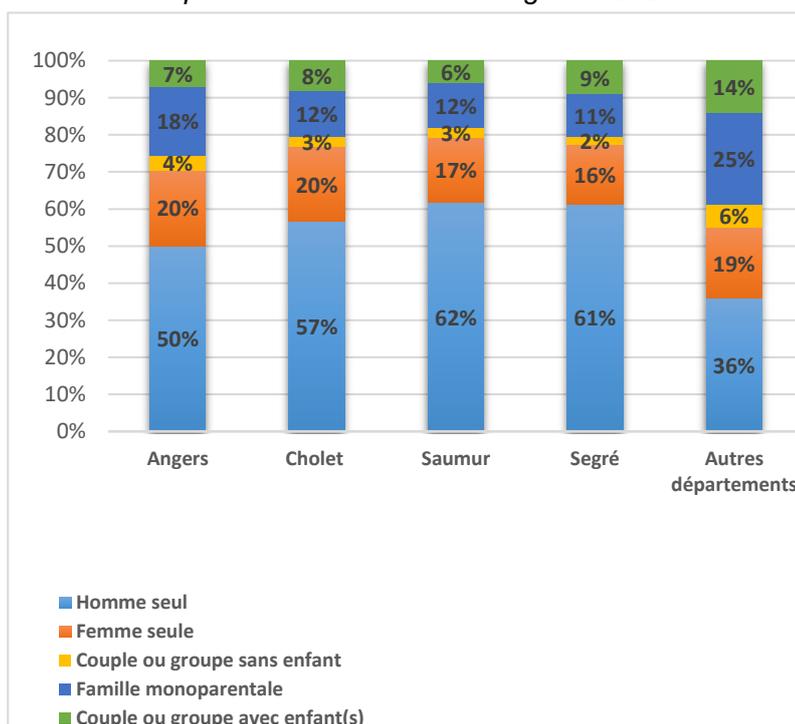
En observant la composition des ménages selon l'arrondissement de résidence, on note :

✎ Une surreprésentation des hommes seuls sur Cholet, Saumur et Segré (57%, 62% et 61% contre 51% au niveau départemental).

✎ Une sous-représentation des familles monoparentales sur les arrondissements de Cholet, Saumur et Segré (respectivement 12% , 12% et 11% contre 17% au niveau départemental).

✎ Une représentation importante de famille monoparentale (25% contre 17% au niveau départemental) et couples ou groupes avec enfant(s) provenant de d'autres départements (14% contre 8% au niveau départemental).

Répartition des demandes par arrondissement selon la composition familiale des ménages en 2023



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Typologie des ménages selon la tranche d'âge et la composition familiale

Note explicative

La tranche d'âge des ménages est celle de la personne désignée comme « chef de famille » lors du remplissage de la demande d'hébergement d'insertion faite auprès du SIAO.

Les « chefs de famille » des ménages demandeurs entre 25-44 ans restent les plus nombreux en 2023 (608 sur 1136).

L'ensemble des tranches d'âge des « chefs de famille » augmente sur un an (+46 ménages âgés de moins de 25 ans, +23 ménages âgés de 45 à 59 ans), +3 ménages âgés de 60 ans et plus) à l'exception des 25-44 ans (-9 ménages).

Evolution de la demande selon la tranche d'âge des ménages entre 2020 et 2023

Tranche d'âge	2023		2022		2021		2020	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Moins de 25 ans	228	20,1%	182	17,0%	199	17,0%	238	23,1%
25 à 44 ans	608	53,5%	615	57,4%	642	54,9%	556	53,9%
45 à 59 ans	246	21,7%	223	20,8%	287	24,5%	193	18,7%
60 ans et plus	54	4,8%	51	4,8%	42	3,6%	41	4,0%
NC	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Ensemble	1136	100%	1071	100%	1170	100%	1031	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2020 à 2023

Répartition de la demande selon la tranche d'âge et la composition familiale des ménages en 2023

	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus
Homme seul	114 50%	297 49%	143 58%	31 57%
Femme seule	64 28%	99 16%	42 17%	17 31%
Couple ou groupe sans enfant	13 6%	14 2%	12 5%	5 9%
Famille monoparentale	28 12%	141 23%	24 10%	0 0%
Couple ou groupe avec enfant(s)	9 4%	57 9%	25 10%	1 2%
Ensemble	228 100%	608 100%	246 100%	54 100%

Parmi les moins de 25 ans et les 60 ans et plus, on retrouve, une part de femmes seules et couple sans enfant proportionnellement plus importante que pour l'ensemble des ménages (20%).

Parmi les 25-44 ans, on trouve logiquement une part de ménages avec enfant(s) (famille monoparentale et couple ou groupe avec enfant(s)) plus important que pour les autres tranches d'âge (32% pour les 25 à 44 ans contre 16% pour les moins de 25 ans, 20% pour les 45-59 ans et 2% pour les 60 ans et plus).

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Pour les 45-59 ans et les plus de 60 ans, les personnes seules représentent une grande majorité des demandes : respectivement 185 sur 246 demandes soit 75% (81% en 2021 et 2022, 83% en 2020, 78% en 2019) et 48 sur 54 demandes soit 89% (96% en 2022, 86% en 2021, 93% en 2020 et 96 % en 2019).

Typologie des ménages selon l'arrondissement et la tranche d'âge

Répartition de la demande selon l'arrondissement et la tranche

Arrondissement de résidence	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
Angers	120	311	127	33	591
	20%	53%	21%	6%	52%
Cholet	48	102	54	6	210
	23%	49%	26%	3%	18%
Saumur	31	77	29	12	149
	21%	52%	19%	8%	13%
Segré	6	24	12	2	44
	14%	55%	27%	5%	4%
Autres départements	23	94	24	1	142
	16%	66%	17%	1%	13%
Ensemble	228	608	246	54	1136

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

On observe, une surreprésentation des moins de 25 ans sur les arrondissements de Cholet et Saumur (respectivement 23 et 21% contre 20% au niveau départemental).

Les 25 à 44 ans représentent plus de 50 % des chefs de ménage demandeurs sur l'ensemble des territoires (54%).

Les 45 à 59 ans sont sur-représentés sur l'arrondissement de Segré (respectivement 55% contre 54% au niveau départemental).

Sur l'ensemble des arrondissements, les 60 ans et plus restent une catégorie minoritaire (environ 5% des ménages demandeurs).

Ressource principale des ménages demandeurs

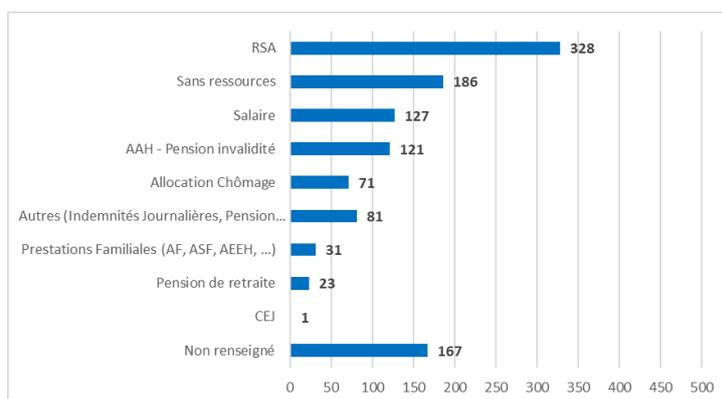
Répartition de la ressource principale des ménages demandeurs en 2023

La ressource principale des ménages demandeurs est le RSA (328 ménages, soit 29% des ménages).

Comme en 2022, les demandes de personnes sans ressource se classent en deuxième position (16% des ménages contre 17% en 2022, 12% en 2021, et 21% en 2020).

Le salaire redevient le troisième type de ressources des ménages (11% des ménages en 2023 contre 15% en 2022 contre 14% en 2021 et 10% des ménages en 2020).

Comme en 2020, l'AAH est la ressource principale de 11 % des ménages demandeurs.



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Répartition des ressources principales selon l'âge des ménages demandeurs en 2023

Type de ressources	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
RSA	21 9,2%	217 35,7%	79 32,1%	11 20,4%	328 28,9%
Sans ressources	62 27,2%	98 16,1%	23 9,3%	3 5,6%	186 16,4%
Salaire	29 12,7%	68 11,2%	28 11,4%	2 3,7%	127 11,2%
AAH - Pension d'invalidité	20 8,8%	59 9,7%	39 15,9%	3 5,6%	121 10,7%
Allocation chômage	17 7,5%	37 6,1%	13 5,3%	4 7,4%	71 6,3%
Autre (Indemnités Journalières, Pension Alimentaire, Revenu Pénitentiaire...)	35 15,4%	29 4,8%	13 5,3%	4 7,4%	81 7,1%
Pension de retraite	-	-	4 1,6%	19 35,2%	23 2,0%
Prestation familiale	4 1,8%	25 4,1%	2 0,8%	-	31 2,7%
CEJ	1 0,4%	-	-	-	1 0,1%
Non renseigné	39 17,1%	75 12,3%	45 18,3%	8 14,8%	167 14,7%
Ensemble	228 83%	608 88%	246 80%	54 85%	1136 85%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

➤ 27% des ménages de moins de 25 ans n'ont aucune ressource. La non-accessibilité au RSA peut être une des raisons expliquant la part de jeunes sans ressources.

➤ Chez les 25-44 ans, la ressource principale est le RSA (36%). On note toutefois que 16% de cette tranche d'âge ne dispose d'aucune ressource, ce qui pose la question de l'accès au droit et d'un statut administratif éligible.

➤ Chez les 45-59 ans, la ressource principale est également le RSA (32%). On observe également une part significative de ménages bénéficiant de l'AAH ou de pension d'invalidité (16%). Cette part de ménages bénéficiant de l'AAH ou de pension d'invalidité est proportionnellement plus importante que pour les autres catégories d'âge.

➤ A l'exception de 2022, la pension de retraite est la première ressource principale des 60 ans et plus (35%). Le poids des ménages de plus de 60 ans bénéficiant du RSA reste important (20% soit 11 ménages). L'augmentation de l'âge moyen de départ à la retraite repousse le départ effectif à la retraite ainsi que la perception d'une pension de retraite après 60 ans.

Insertion professionnelle des ménages demandeurs

Note méthodologique : Concernant les ménages composés de plusieurs personnes, nous avons sélectionné le statut sur le marché de l'emploi du demandeur ou de la demandeuse principale. Ainsi chaque ménage n'est comptabilisé qu'une fois.

La situation professionnelle est celle au moment de la demande SIAO. Elle peut bien évidemment avoir changé par la suite.

La complétude des informations relatives au statut professionnel (ainsi qu'au statut France Travail) constitue un réel enjeu d'amélioration de complétude afin de mieux connaître le public mobilisant le SIAO pour une demande d'hébergement d'insertion. Pour cette raison, les informations concernant l'indemnisation ou non de France Travail des ménages demandeurs chômeurs et le type de contrat des ménages demandeurs salariés ne seront pas présentées.

Répartition des ménages demandeurs SIAO en 2023 selon le statut en matière d'emploi

Statut sur le marché de l'emploi	En nombre	En %
Demandeur d'emploi	298	26,2%
En emploi	149	13,1%
En formation	20	1,8%
Inactif	351	30,9%
Retraité	27	2,4%
Non renseigné	291	25,6%
Ensemble	1136	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Une part prépondérante des demandeurs SIAO sont demandeurs d'emploi. Après avoir progressé de 2018 à 2020, la proportion de demandeurs d'emploi diminue pour la troisième année consécutive (26% en 2023, 34% en 2022, 45,6% en 2021, 50% en 2020, 47 % en 2019 et 45% en 2018). Similaire à l'année 2022 (32%), la part des inactifs est également significative : 31%.

Les personnes en emploi ou en formation sont moins nombreuses en 2023 (15% des demandes contre 19% en 2022, 18% en 2021, 15% en 2020, 18% en 2019 et 16 % en 2018).

Les situations pour lesquelles nous n'avons pas d'informations relatives au statut sur le marché de l'emploi progressent comme en 2022 (26% en 2023, 11% en 2022, 8% en 2021, 1% en 2020 et 3,5 % en 2019). Aucun des 20 ménages en formation sont indemnisés.

Elément complémentaire

Sur les 1 136 demandes, nous avons l'information d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) pour 78 d'entre-elles (7% contre 8,3% en 2022, 7,9% en 2021, 7,6% en 2020, 8,6 % en 2019 et 7,6 % en 2018). Sur ces 78 personnes, 44 sont inactives, 8 sont demandeuses d'emploi, 5 sont en emploi, 4 en formation, 1 est retraité et 16 avec un statut non renseigné.

L'hébergement au moment de la demande

« L'hébergement chez des tiers » reste depuis 2016, le premier type d'hébergement au moment de la demande. Après trois années consécutives de baisse, sa part gagne 4 points de % (22% en 2023, 18% en 2022, 20% en 2021 contre 24% en 2020).

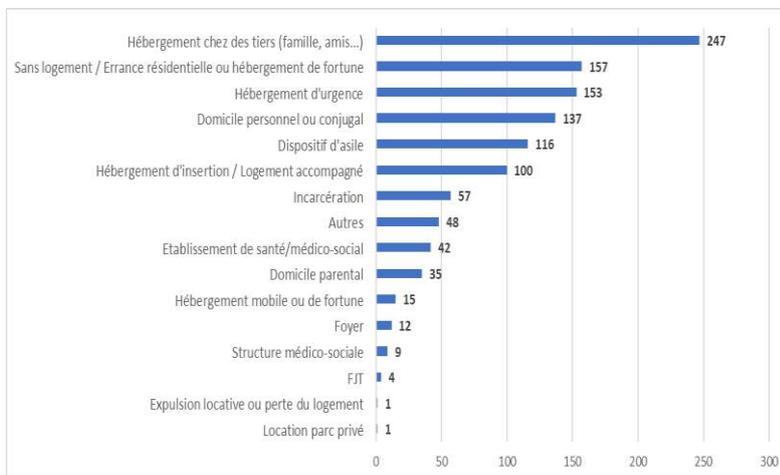
La part des personnes sans logement ou en logement de fortune diminue en 2023 (14% en 2023, 18% en 2022, 17% en 2021, 21% en 2020 et 22% en 2019).

La proportion des personnes présentes dans un hébergement d'urgence, d'insertion ou un logement accompagné baisse (22% en 2018, 20% en 2019, 18% en 2020 et 21% en 2021 et 2022 et 13% en 2023).

La proportion des ménages disposant d'un logement s'élève à 12% (12% en 2022).

La part des demandes provenant des dispositifs asiles est moins importante en 2023 (10% contre 12% en 2022).

Répartition par type d'hébergement des ménages au moment de la demande en 2023



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Répartition par type d'hébergement au moment de la demande selon l'arrondissement en 2023

Hébergement	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre dép	Ensemble
Hébergement chez des tiers (famille, amis...)	139 24%	62 30%	30 20%	9 20%	7 5%	247 22%
Sans logement / Errance résidentielle ou hébergement de fortune	85	39	16	4	13	157
Hébergement d'urgence	80 14%	18 9%	17 11%	-	38 27%	153 13%
Domicile personnel ou conjugal	57 10%	33 16%	24 16%	12 27%	11 8%	137 12%
Dispositif d'asile	47 8%	4 2%	25 17%	4 9%	36 25%	116 10%
Hébergement d'insertion / logement accompagné	49 8%	23 11%	15 10%	3 7%	10 7%	100 9%
Incarcération	40 7%	2 1%	2 1%	-	13 9%	57 5%
Autres	30 5%	7 3%	5 3%	2 5%	4 3%	48 4%
Etablissement de santé/médico-sociale	29 5%	6 1%	2 0%	8 1%	6 4%	51 4%
Domicile parental	9 2%	12 6%	10 7%	2 5%	2 5%	35 3%
Hébergement mobile ou de fortune	11 2%	2 1%	2 1%	-	-	15 1%
Foyer	9 2%	1 0%	1 1%	-	1 2%	12 1%
FJT	4 1%	-	-	-	-	4 0%
Expulsion locative ou perte du logement	-	-	-	-	1 2%	1 0%
Location parc privé	-	1 0%	-	-	-	1 0%
Centre maternel	1 0%	-	-	-	-	1 0%
Non renseigné	1 0%	-	-	-	-	1 0%
Ensemble	591 100%	210 100%	149 100%	44 100%	142 100%	1136 100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Sur l'arrondissement d'Angers, on observe une part des ménages « hébergés chez des tiers » plus importante à la moyenne départementale (24% contre 22% à l'échelle départementale).

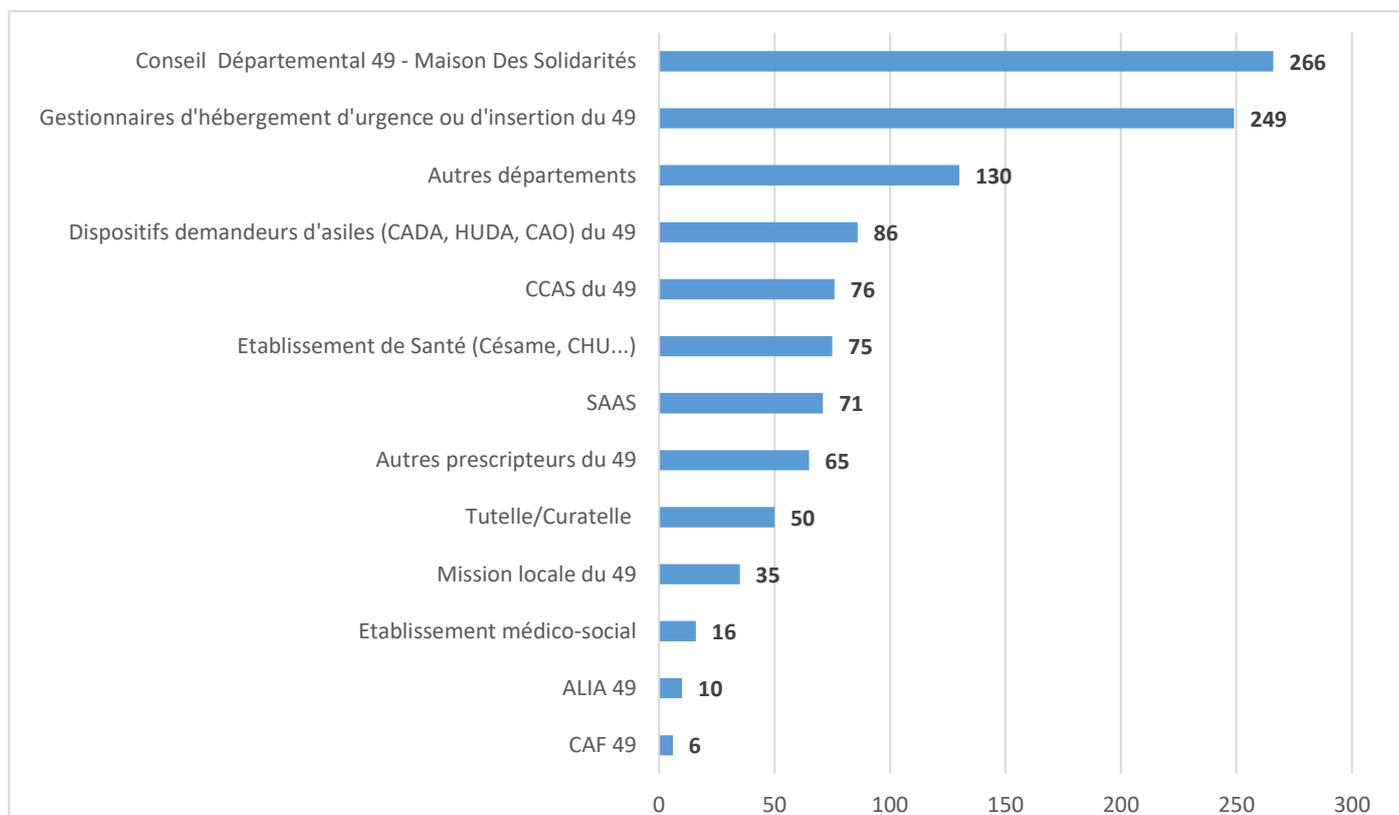
L'arrondissement de Cholet est marqué par une surreprésentation des ménages « hébergés chez des tiers » tandis que sur celui de Segré il s'agit des « hébergés au domicile personnel ou conjugal ».

Sur l'arrondissement de Saumur, la part des ménages hébergés en dispositif d'asile au moment de la demande est nettement supérieure à la moyenne départementale (17% contre 10% à l'échelle départementale). La surreprésentation des ménages déjà présents sur un dispositif d'asile était déjà constatée en 2022.

Parmi les demandeurs des autres départements, on observe un nombre important de demandeurs en dispositif d'asile (25%), incarcéré (9%), hébergement d'urgence (27%) au moment de la demande.

Les prescripteurs

Répartition des demandes d'hébergement d'insertion par prescripteurs en 2023



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Les 2 premiers prescripteurs sont identiques depuis 2017. Il s'agit :

➤ **du Conseil Départemental via les Maisons des Solidarités (23,4% des ménages demandeurs)**. Les MDS sont le premier prescripteur depuis 2019 (2^{ème} en 2017 et 2018). La part des demandes effectuées par les MDS reste stable par rapport à 2022 (23,8%).

➤ **des gestionnaires d'hébergement d'insertion pour 21,9% des demandes** (dans le cadre notamment de parcours HU/HI et de mesures ASLL pratiquées par les associations). Leur poids dans les demandes est en hausse à 2022 (18,9%).

Les demandes émanant des dispositifs de demandeurs d'asile du 49 sont moins nombreuses pour la deuxième année consécutive (150 demandes en 2021, 111 en 2022 et 86 en 2023).

Depuis 2021, les demandes d'hébergement d'insertion prescrites par le SAAS ne cessent de diminuer (122 demandes en 2021, 102 en 2022 et 71 en 2023).

On note une augmentation significative du volume des demandes émanant des prescripteurs des autres départements et des autres prescripteurs du 49 (respectivement +52 et +18 demandes sur un an). Leur part dans les demandes SIAO augmente (4% en 2019 et 2020, 5% en 2021, 7,3% en 2022 et 11,4% en 2023 pour les autres départements et 2,2% en 2019, 4,1% en 2020, 3,1% en 2021, 4,4% en 2022 et 5,7% en 2023 pour les autres prescripteurs du 49). Également, les demandes émanant des missions locales du 49 progressent (passage de 18 à 35 demandes en un an).

Par contre, les demandes provenant des services d'Aide Accueil HSDP/ALPJ (-25 demandes) et du CCAS du 49 (-20 demandes) ont diminué en 2022.

Les demandes provenant d'ALIA 49 (+7 demandes), des organismes de tutelle/curatelle et des établissements médico-social (respectivement +5 demandes), des établissements de santé (respectivement +4 demandes) et de la CAF 49 (+0 demandes) sont similaire à 2022.

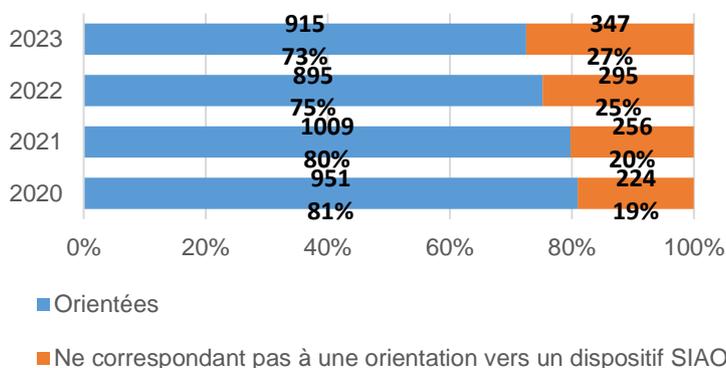
L'instruction des demandes auprès du SIAO

En 2023, le SIAO a réalisé 1 224 instructions de ménages demandeurs unique et validé l'entrée en directe de 38 ménages soit 1 262 ménages au total. 72 demandes d'insertion supplémentaires ont été instruites par rapport à 2022. Plus de 506 demandes hébergement d'insertion instruite en 2023 ont été réétudiées plusieurs fois dû à des informations incomplètes redemandées au référent social (453 demandes) ou renvoyées en CPO (53 demandes) dû à la complexité de la situation du ménage qui nécessite une décision collégiale en CPO.

Sur les 1 262 demandes de ménages instruites ou entrées en directes, 915 ont été orientées vers un dispositif SIAO (soit 73%) et 347 ne correspondent pas à une orientation vers un dispositif SIAO pour diverses raisons (voir détail p. 37). La part des demandes orientées repart à la hausse en 2023.

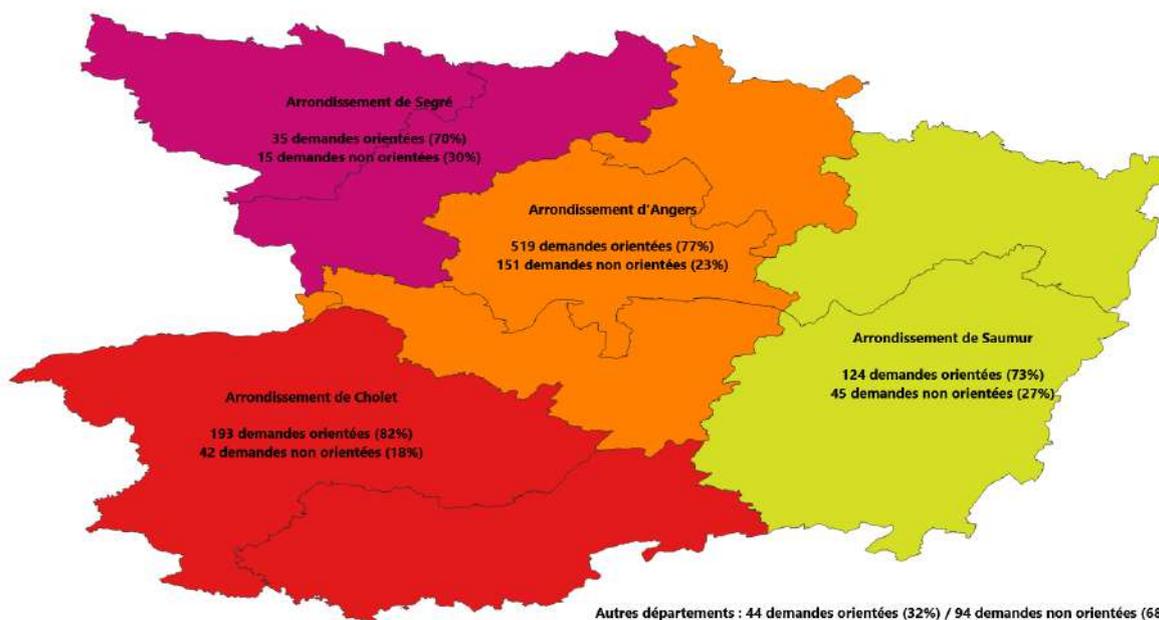
En progression depuis 2020, les demandes ne correspondant pas à une orientation vers un dispositif SIAO ont pu être dirigées vers du logement autonome ou vers des dispositifs non gérés par le SIAO (type TEMPO).

Répartition des demandes instruites (+ entrées en directes) selon la réponse apportée entre 2020 et 2023



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020 à 2023

Demands instruites en 2023 par arrondissements de résidence



Source : SIAO49 (tableau Excel / QGIS), 2023

Sur l'ensemble des arrondissements, la part des demandes orientées est majoritaire et atteint même jusqu'à 82% dans le choletais.

La part des demandes orientées augmente sur l'arrondissement de Cholet (+4 points de %), diminue sur Saumur (-8 points de %) et se stabilise sur Angers (+0 points de %), Segré (+1 points de %) et les autres départements.

Les ménages orientés

Evolution des orientations par dispositifs entre 2018 et 2023

	Nombre d'orientations						Part des orientations					
	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Sous-location / IML	259	284	263	199	199	155	28,3%	31,7%	26,1%	20,9%	18,8%	14,8%
CHRS Insertion	216	180	187	242	221	274	23,6%	20,1%	18,5%	25,4%	20,9%	26,1%
Résidence Sociale + ALT RS	86	90	126	93	106	78	9,4%	10,1%	12,5%	9,8%	10,0%	7,4%
Pension de famille + ALT PF	80	81	112	82	89	64	8,7%	9,1%	11,1%	8,6%	8,4%	6,1%
ALT réfugiés	79	104	129	99	128	105	8,6%	11,6%	12,8%	10,4%	12,1%	10,0%
FJT + ALT FJT	75	38	38	30	38	30	8,2%	4,2%	3,8%	3,2%	3,6%	2,9%
Résidence Accueil	37	29	28	40	34	39	4,0%	3,2%	2,8%	4,2%	3,2%	3,7%
CHRS Stabilisation	32	48	74	98	130	126	3,5%	5,4%	7,3%	10,3%	12,3%	12,0%
ALT + Habitat Mômes	23	20	13	23	65	146	2,5%	2,2%	1,3%	2,4%	6,2%	13,9%
CHRS Hors Les Murs	10	10	7	4	13	12	1,1%	1,1%	0,7%	0,4%	1,2%	1,1%
CHRS Bas seuil	9	2	7	13	14	21	1,0%	0,2%	0,7%	1,4%	1,3%	2,0%
Sous-location Réfugiés	0	7	22	28	19	-	0,0%	0,8%	2,2%	2,9%	1,8%	-
ASLL	9	-	-	-	-	-	1,0%			-	-	-
Bien Chez Moi	-	2	2	-	-	-	-	0,2%	0,2%	-	-	-
Ensemble	915	895	1009	951	1056	1050	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018 et 2023

La sous-location/IML reste le premier dispositif vers lequel les ménages sont orientés depuis 2021. Le développement du parc d'intermédiation locative dans la cadre du plan Logement d'abord amène à la réalisation d'orientations sur ce dispositif. Après trois années consécutives de hausse, les orientations baissent (-25 orientations sur un an) tout en restant à un niveau important (plus de 250 orientations).

Deuxième dispositif dépassant les 200 orientations annuelles, le CHRS Insertion se classe en seconde position depuis 2021. Le nombre d'orientations réaugmente après deux années consécutives de baisse (-55 orientations en 2021 et -7 en 2022 et 36 orientations en 2023).

Malgré un nombre d'orientations en baisse pour la troisième année consécutive, la Résidence sociale devient le troisième dispositif en termes d'orientation depuis 2018 (-4 orientations sur un an).

Le nombre d'orientations vers la Pension de famille/ALT PF est similaire par rapport à 2022 (-1 orientation).

Pour la première fois depuis 2018, l'ALT Réfugiés se classe en cinquième position avec un recul du nombre d'orientations en dessous des 100 orientations. La fermeture progressive de places sur la Cité de Gautreche, France Horizon et l'Abri de la Providence peut atténuer l'orientation sur ce dispositif (-25 orientations sur un an).

Des profils de "jeunes en rupture" ont pu être orientés vers le dispositif FJT ce qui peut expliquer la progression des orientations en 2023 (+37 orientations sur un an). Déployer en 2023, le poste " référent jeunes" au SIAO 49 a pu identifier sur le territoire des jeunes en rupture avec les partenaires du CEJR et lors de temps de présence sur les lieux de repérage et d'accueil des jeunes en rupture.

Le CHRS Stabilisation poursuit sa baisse commencée en 2019. De nombreuses places en CHRS Stabilisation ont été transformés en CHRS Insertion dans les précédentes années ce qui amenuit les orientations vers ce dispositif.

Aucune orientation ont été réalisé sur la Sous-location réfugiés en 2023. De nombreuses places de ce dispositif ont été transformé sur le dispositif Passerelle et l'IML/Sous-location au cours des dernières années.

Enfin, on note on note l'apparition des mesures d'accompagnement ASLL en 2023.

Répartition des orientations par dispositifs selon l'arrondissement de résidence en 2023

Dispositifs	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre dép.	Ensemble
ALT + Habitat Mômes	6		17			23
	1%	0%	14%	0%	0%	3%
ALT Réfugiés	46	6	21	2	4	79
	9%	3%	17%	6%	9%	9%
CHRS Insertion	109	60	22	7	18	216
	21%	31%	18%	20%	41%	24%
CHRS Stabilisation	19	3	7		3	32
	4%	2%	6%	0%	7%	3%
CHRS Bas seuil	2	2	5			9
	0%	1%	4%	0%	0%	1%
Pension de famille	43	10	15	8	4	80
	8%	5%	12%	23%	9%	9%
Résidence Accueil	22	6	9			37
	4%	3%	7%	0%	0%	4%
Résidence Sociale + ALT RS	60	22			4	86
	12%	11%	0%	0%	9%	9%
Sous-location / IML	153	61	23	15	7	259
	29%	32%	19%	43%	16%	28%
FJT + ALT FJT	49	15	5	3	3	75
	9%	8%	4%	9%	7%	8%
CHRS Hors Les Murs	2	8				10
	0%	4%	0%	0%	0%	1%
ASLL	8				1	9
	2%	0%	0%	0%	2%	1%
Ensemble	519	193	124	35	44	915
	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Pour Angers et Saumur, les orientations poursuivent leur baisse (respectivement 570 en 2021 et 524 en 2022 et 146 en 2021 et 128 en 2022). À Segré, le nombre d'orientations continue à diminuer depuis 2022 (45 orientations en 2021 et 40 en 2022). Cholet connaît son plus grand nombre d'orientations depuis 2017 (156 orientations en 2017, 180 en 2018, 178 en 2019, 184 en 2020, 183 en 2021, 167 en 2022 et 193 en 2023).

Le dispositif Sous-location/IML est le premier dispositif en termes d'orientation sur l'ensemble des arrondissements.

Sur l'arrondissement d'Angers, les orientations en Sous-Location représentent la part la plus importante des orientations (29%). Pour la première fois, cette part diminue depuis 2018 (-6 points de % et -32 orientations sur un an). Le CHRS Insertion reste le deuxième dispositif avec un nombre d'orientations qui rebondie (+11 orientations sur un an). L'évolution à la hausse du FJT/ALT FJT (+22 orientations sur un an) et à la baisse de l'ALT Réfugiés (-20 orientations sur un an) se concentre sur l'arrondissement d'Angers.

La Sous-location/IML (+19 orientations sur un an) et le CHRS Insertion (+12 orientations sur un an) se départage les deux premières positions en nombre d'orientations sur l'arrondissement de Cholet.

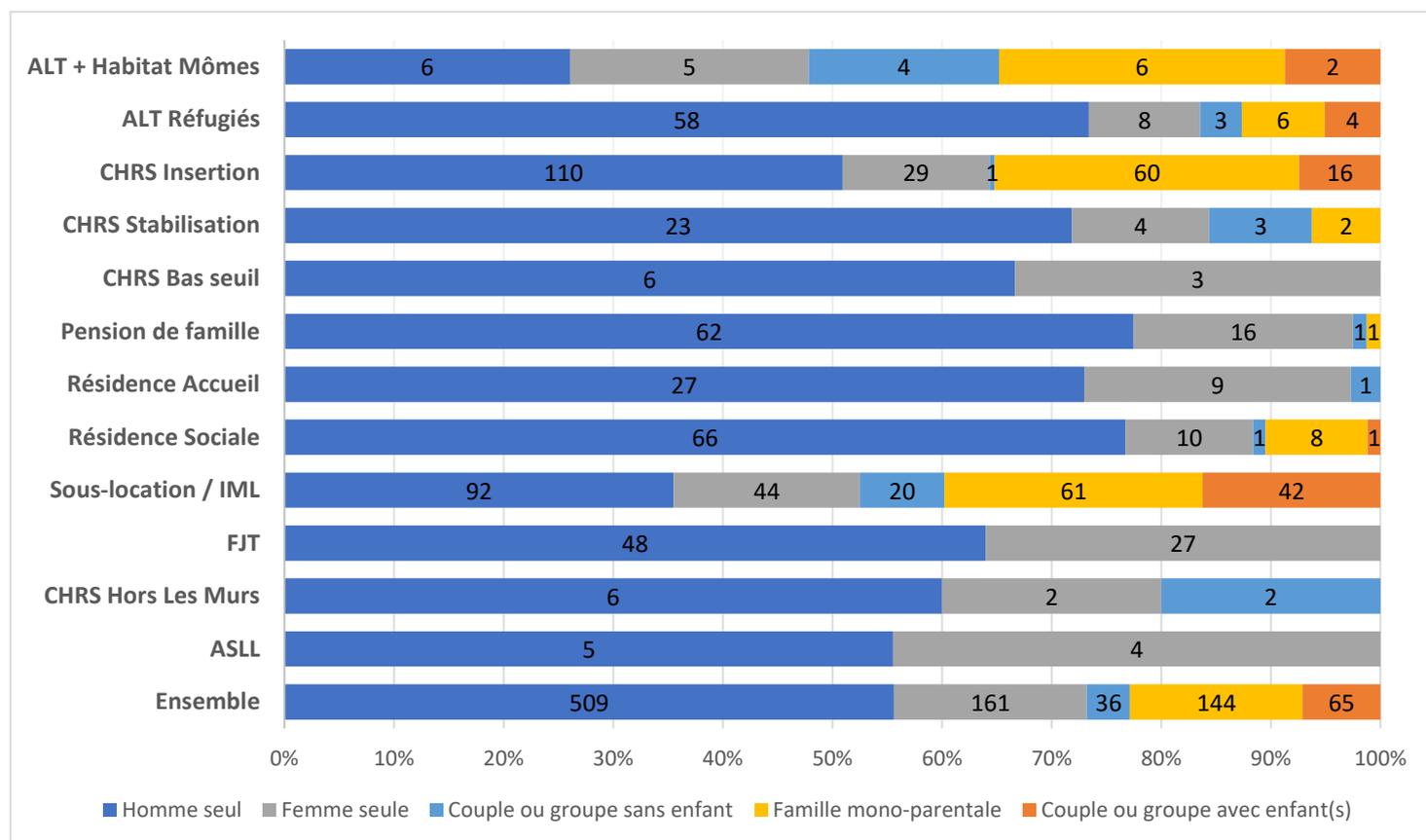
Sur l'arrondissement de Saumur, la Sous-location/IML reste le premier dispositif en termes d'orientations depuis 2020 malgré un nombre d'orientations en baisse en 2023 (-11 orientations). Les orientations en CHRS Stabilisation (-6 orientations) sont en baisse alors qu'elles sont en hausse sur la Pension de Famille (+6 orientations) sur un an.

Pour Segré, l'IML/Sous-location redevient le premier dispositif d'orientation (+2 orientations sur un an) en 2023. Les orientations sur le dispositif Pension de Famille sont moins nombreuses passant de 14 à 8 orientations entre 2022 et 2023.

Le nombre d'orientations vers un dispositif SIAO repart à la hausse en 2023 (+20 orientations supplémentaires) mais reste au-dessous de son niveau d'avant crise (entre 1050 et 1056 orientations entre 2017 et 2019).

A l'exception du choletais (+26 orientations), le nombre d'orientations par rapport à 2022 diminue sur l'ensemble des arrondissements (-5 orientations pour Angers, -4 orientations pour Saumur et -5 orientations pour Segré).

Répartition des orientations par dispositifs selon la composition familiale en 2023



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

➤ Comme nous l'avons vu précédemment, les hommes seuls occupent une part significative dans les demandes faites au SIAO (56% des demandes en 2023). Pour les ménages orientés, la part des ménages composés d'homme seul est semblable sur un an (57% des orientations en 2022). Celle-ci est particulièrement importante sur les dispositifs Pension de Famille (78%), Résidence sociale (77%), ALT Réfugiés (73%) et Résidence Accueil (73%).

➤ Les femmes seules représentent 18% des demandes et des orientations (18% des demandes et 17% des orientations en 2022). Elles sont surreprésentées, depuis 2018, en Résidence Accueil (24% des orientations contre 30 % en 2018, 38% en 2019, 40 % en 2020, 29% en 2021 et 38% en 2022). Leur présence est significative en FJT (36% des orientations), CHRS Bas seuil (33% des orientations), ALT (22% des orientations) et Pension de Famille (20% des orientations). On observe une faible présence dans les orientations en ALT Réfugiés.

➤ Comme en 2022, les orientations de couples ou groupes sans enfant représentent 4% de l'ensemble des orientations (3% en 2019 et 2020 et 4% en 2021). On les retrouve principalement en Sous-Location/IML (20 orientations). En 2023, la Sous-location reste le premier dispositif en matière d'orientation pour cette composition familiale.

➤ 16% des ménages orientés vers un dispositif SIAO sont des familles monoparentales (21% des demandeurs) contre 15% en 2021 (17% des demandeurs). La Sous-location/IML reste le premier dispositif en termes d'orientation chez les familles monoparentales avec 61 orientations en 2023 suivi de près par le CHRS Insertion (60 orientations en 2023). Les orientations des familles monoparentales augmentent fortement vers le CHRS Insertion en 2023 (+24 orientations par rapport à 2022).

➤ Les couples ou groupes avec enfant(s) représentent 7% des orientations pour 10% des demandeurs (7% des orientations et 8% des demandes en 2022). Les orientations se font majoritairement vers de la Sous-Location/IML (65% des orientations vers ce dispositif). Les orientations vers le CHRS Insertion sont portées à la hausse pour cette composition (+11 orientations).

Les ménages ne correspondant pas à une orientation par le SIAO

Sur les 1 263 demandes instruites ou entrées en directes en 2023, 347 ne correspondent pas à une orientation vers un dispositif du SIAO (295 en 2022). Elles ne cessent d'augmenter depuis 2020 (295 en 2022, 256 en 2021, 224 en 2020).

Ainsi au 08/03/2024 :

- 112 demandes ont été classées
- 53 sont à actualiser
- 181 ont fait l'objet d'un refus d'un hébergement d'insertion/logement accompagné
- 1 doublon de demande

Cela signifie que 53 demandes peuvent encore être orientées vers un dispositif d'insertion SIAO.

Les Motifs de refus du SIAO en 2022

Motif de refus	Nombre
Relève du logement autonome	46
Relève de l'urgence	45
Absence de mobilisation / d'adhésion / de lien	37
Ne relève pas du SIAO	26
Relève du soin ou du médico-social	20
Préconisation TEMPO	6
Situation administrative	1
Total	181

- 181 refus du SIAO Insertion en 2023 contre 103 en 2022

Le principal motif de refus est « relève du logement autonome » : 46 refus soit 25% des refus (32 refus en 2022). Certains ménages n'adhèrent pas ou peu à l'accompagnement social ce qui encourage à les diriger vers du logement autonome.

On retrouve ensuite le motif « relève de l'urgence » (45 refus).

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

- 112 demandes classées ou ayant trouvé une autre solution en 2022 contre 126 en 2022

On retrouve principalement trois motifs de classement :

- « Demande sans suite, sans nouvelle » représentant 40% des demandes classées
- « Départ vers un autre département » et accès au logement autonome » avec 31% et 13% des demandes classées respectives.

Les motifs de demandes classées ou ayant trouvé une autre solution en 2023

Motif de classement et des autres solutions	Nombre
Sans suite, sans nouvelles	45
Départ vers un autre département	35
Logement autonome	14
Demande annulée par le ménage	12
Entrée en FJT / Résidence Sociale	1
Entrée en CPH	3
Hospitalisation	1
Maintien dans le logement	1
Total	112

Source : SIAO49, (tableau Excel), 2022

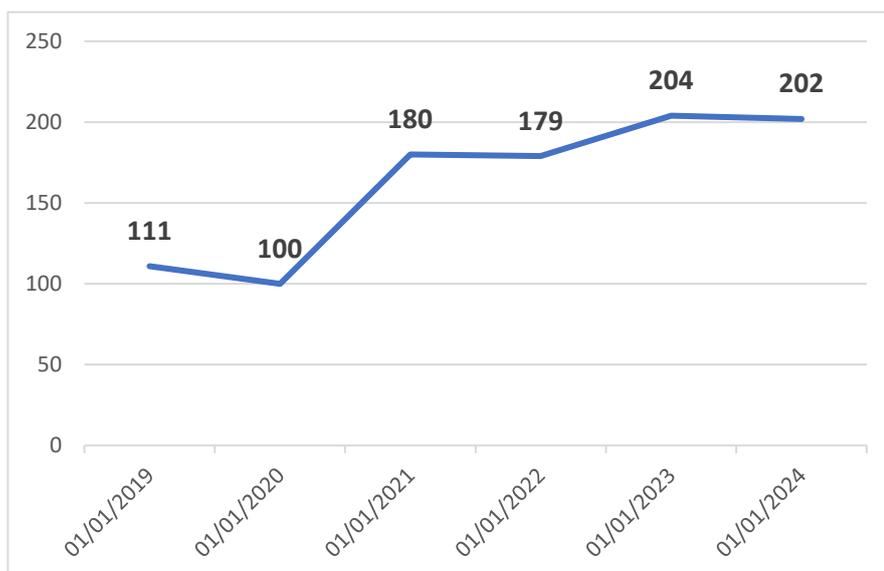
La liste d'attente au 17/01/2024

Liste d'attente au 01/01/2024 par dispositifs et selon la composition familiale	Angers	Angers Cholet	Angers Cholet Saumur	Angers Cholet Saumur Segré	Angers Cholet Segré	Angers Saumur	Angers Saumur Segré	Angers Segré	Cholet	Cholet Saumur	Saumur	Segré	Total général	Ménages positionnés sur un hébergement/logement vacant/
ALT											5		5	
Femme seule											2		2	
Homme seul											3		3	
ALT FJT	4					2			1		1		8	1
Femme seule	2								1		1		4	
Homme seul	2					2							4	
ALT Réfugiés	57	3	1			3			1		2		67	2
Couple avec enfants	3										1		4	
Couple sans enfant	1												1	
Femme seule	7										1		8	
Femme seule avec enfants	12		1										13	
Groupe d'adultes sans enfants	2												2	
Homme seul	32	3				3			1				39	
ALT Résidence Sociale	9	1							4				14	
Femme seule	1												1	
Homme seul	8	1							4				13	
CHRS Bas Seuil	1					2					2		5	1
Femme seule											1		1	
Homme seul	1					2					1		4	
CHRS Hors les Murs									4				4	4
Couple sans enfant									1				1	
Femme seule									1				1	
Homme seul									2				2	
CHRS Insertion	93	6	6	6		2		1	32	1	8	2	157	3
Couple avec enfants	8	1	1						1				11	
Couple sans enfant	2												2	
Femme seule	13	2	1	1					6		3		26	
Femme seule avec enfants	22	1	1						3				27	
Groupe d'adultes avec enfants	2					1							3	
Homme seul	45	2	3	5		1		1	21	1	4	2	85	
Homme seul avec enfant(s)	1								1		1		3	
CHRS Stabilisation	10	1				2			2		7		22	1
Couple sans enfant	2												2	
Femme seule	2								1				3	
Femme seule avec enfants											1		1	
Homme seul	6	1				2			1		6		16	
FJT	22		1						7		3		33	33
Femme seule	6												6	
Homme seule	16		1						7		3		27	
Habitat Mômes											1		1	
Femme seule avec enfants											1		1	
IML/Sous-location	108	6		3		1	1		18		3	5	145	29
Couple avec enfants	14			1		1	1		3		1	1	22	
Couple sans enfant	2			1									3	
Femme seule	23	1							4				28	
Femme seule avec enfants	26	2							4			1	33	
Groupe d'adultes avec enfants	3								1				4	
Homme seul	39	3		1					6		2	3	54	
Homme seul avec enfant(s)	1												1	
Pension de Famille	34	3		3	1			3	18		8	5	75	5
Femme seule	10								2		2		14	
Groupe d'adultes sans enfants											1		1	
Homme seul	24	3		3	1			3	16		5	5	60	
Résidence Accueil	23	1	1	3		3			13		9		53	3
Couple sans enfant	1												1	
Femme seule	5	1	1						6				13	
Homme seul	17			3		3			7		9		39	
Résidence Sociale	50	1							6				57	2
Couple avec enfants	1												1	
Couple sans enfant	1												1	
Femme seule	8								1				9	
Femme seule avec enfants	6												6	
Homme seul	34	1							5				40	
Sous-Location Réfugié - Colocation	2												2	
Homme seul	2												2	
Total général	413	22	9	15	1	15	1	4	106	1	49	12	648	84

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Note : Ménages positionnés sur un hébergement/logement vacant : Les ménages ont été proposés par le SIAO à une structure ayant des places vacantes. Le SIAO est en attente de la réponse des structures d'hébergements concernant ces ménages proposés. Les ménages sont toujours comptabilisés dans la liste d'attente. Par contre, les ménages en cours d'intégration ne sont plus comptabilisés sur liste d'attente.

Evolution du délai médian d'attente entre 2019 et 2024 (en jours)



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2024
* Délai d'attente à compter de l'orientation

Au 17/01/2024, 648 ménages sont en liste d'attente depuis 202 jours (délai médian), dont 84 ménages positionnés sur un hébergement ou un logement vacant ou orientés dans le cadre de convention de partenariat (Résidence Sociale, FJT) ou de mois-mesures dans le cadre de la sous-Location. En plus des ménages sur liste d'attente, 72 ménages étaient en cours d'intégration ou en cours de captation d'un logement.

Le délai médian d'attente est similaire à 2022 (-2 jours). La situation de ménages en attente d'hébergement/logement d'insertion peut se dégrader du fait d'un délai d'attente important pour entrer sur un dispositif.

Par rapport à 2022, le délai médian continue d'augmenter pour le CHRS Insertion (+20 jours), la Résidence sociale (+9 jours). Il repart à la hausse pour le FJT/ALT FJT (+28 jours). Il baisse pour l'IML/Sous-location (-55 jours), le CHRS Stabilisation (-20 jours), et la Résidence Accueil (-6 jours). Il se stabilise pour l'ALT/Habitat Mômes (+0 jours), le CHRS Hoirs les murs (-2 jours), le CHRS Bas-seuil (0 jours) et l'ALT Réfugiés (-4 jours).

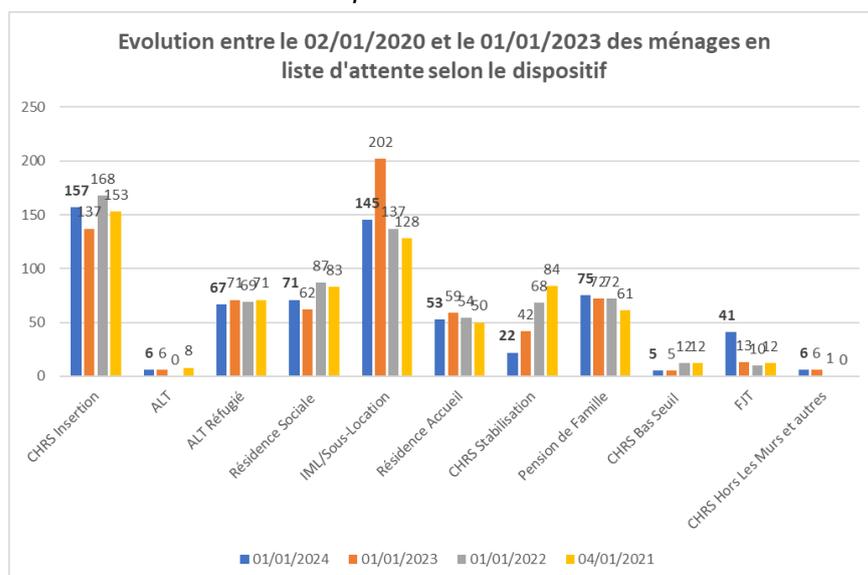
Pour la troisième année consécutive, les dispositifs CHRS Stabilisation, Pension de Famille, Résidence Accueil dépassent un délai médian d'attente de 6 mois. S'ajoute à ces dispositifs l'ALT Réfugiés et la Résidence sociale/ALT RS en 2023.

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de ménages sur liste d'attente baisse (-27 ménages sur 1 an).

Les dispositifs FJT et CHRS Insertion connaissent la plus forte augmentation de liste d'attente en un an. Le repérage de « jeunes en rupture » par le poste « jeunes en rupture » déployé au SIAO 49 à partir de 2023 amène à leur inscription sur la liste d'attente FJT lorsque le profil est adapté. L'augmentation est plus modérée sur la Résidence sociale (+9 ménages) et la Pension de Famille (+3 ménages).

Les listes d'attente de l'IML/Sous-location (-57 ménages) et du CHRS Stabilisation (-20 ménages) diminuent significativement alors que les listes d'attente de la Résidence Accueil (-6 ménages) et l'ALT Réfugiés (-4 ménages) baissent plus modérément. Celles du CHRS Hors les murs, du CHRS Bas seuil et de l'ALT se stabilise.

Evolution entre le 01/01/2021 et le 01/01/2024 des ménages en liste d'attente selon le dispositif



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2021 à 2024

Les ménages entrés

Répartition des ménages intégrés par dispositifs et selon l'arrondissement en 2023

357 ménages sont entrés dans un dispositif d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné en 2023 soit 578 personnes (393 ménages et 603 personnes en 2022, 431 ménages et 699 personnes en 2021, 360 ménages et 507 personnes en 2020, 476 ménages et 694 personnes en 2019, 540 ménages et 784 personnes en 2018). A titre d'indication, 47 ménages (soit 122 personnes) sont rentrés en 2023 sur le dispositif Passerelle.

La sous-location/IML et le CHRS Insertion restent les deux premiers dispositifs en termes d'entrées. La Pension de Famille reste le troisième dispositif en 2023 suivi de l'ALT Réfugiés.

En comparaison aux années hors crise sanitaire (2018 et 2019), les entrées en 2023 sont moins nombreuses. Malgré une offre de logement d'insertion qui s'étoffe d'année en année, le nombre d'entrées diminue. Cette observation est liée à la faible rotation des places sur les dispositifs d'insertion et une tension sur le logement social.

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT	1		4		5
	1%		5%		1%
ALT Réfugiés	6	5	19	5	35
	4%	5%	23%	28%	10%
CHRS Bas seuil			5		5
			6%		1%
CHRS Hors les Murs		5			5
		5%			1%
CHRS Insertion	37	34	15	1	87
	23%	36%	18%	6%	24%
CHRS Stabilisation	7	1	12		20
	4%	1%	14%		6%
FJT + ALT FJT	25	5	1	1	32
	16%	5%	1%	6%	9%
Habitat Môme			3		3
			4%		1%
Pension de famille + ALT PF	26	2	4	7	39
	16%	2%	5%	39%	11%
Résidence Accueil	8	4	7		19
	5%	4%	8%		5%
Résidence Sociale + ALT RS	7	13			20
	4%	14%			6%
Sous-location / IML	44	26	13	4	87
	27%	27%	16%	22%	24%
Ensemble	161	95	83	18	357
	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Sur les arrondissements de Angers et Segré, le nombre d'entrées baissent alors qu'il augmente sur les arrondissements de Cholet et se stabilise sur Saumur en 2023.

Malgré la plus importante diminution en termes d'entrées sur un an, la sous-location/IML (-20 entrées) reste le premier dispositif sur l'arrondissement d'Angers. Le CHRS Insertion est le 2ème dispositif en matière d'entrée mais les ménages de l'arrondissement sont proportionnellement moins entrés sur ce dispositif que pour Cholet.

Sur l'Arrondissement de Cholet, le CHRS Insertion est le premier dispositif en termes d'entrées. On peut observer de une augmentation des entrées en Sous-location/IML (+8 entrées).

Sur l'arrondissement de Saumur, l'ALT Réfugiés redevient le premier dispositif à la place de la Sous-location/IML. La Sous-location/IML (-7 entrées) et le CHRS Stabilisation (-7 entrées) enregistrent les plus fortes diminutions d'entrées.

Sur l'arrondissement de Segré, l'offre étant limitée, les entrées se concentrent sur cinq dispositifs : les Pensions de Famille, la Sous-Location/IML, le CHRS Insertion, l'ALT Réfugiés et le FJT. L'ouverture de places à Aide Accueil en Pension de Famille en 2021 a pu étoffer le nombre d'entrées en 2022. Un ralentissement des entrées s'observe en 2023 (13 entrées sur un an).

Evolution des ménages intégrés par arrondissement entre 2020 et 2023

	2023		2022		2021		2020	
Angers	161	45%	189	48%	236	55%	207	58%
Cholet	95	27%	86	22%	84	19%	82	23%
Saumur	83	23%	84	21%	91	21%	67	19%
Segré	18	5%	34	9%	20	5%	4	1%
Ensemble	357	100%	393	100%	431	100%	360	100%

Comme en 2022, le nombre d'entrées se situe en dessous des 400 entrées.

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

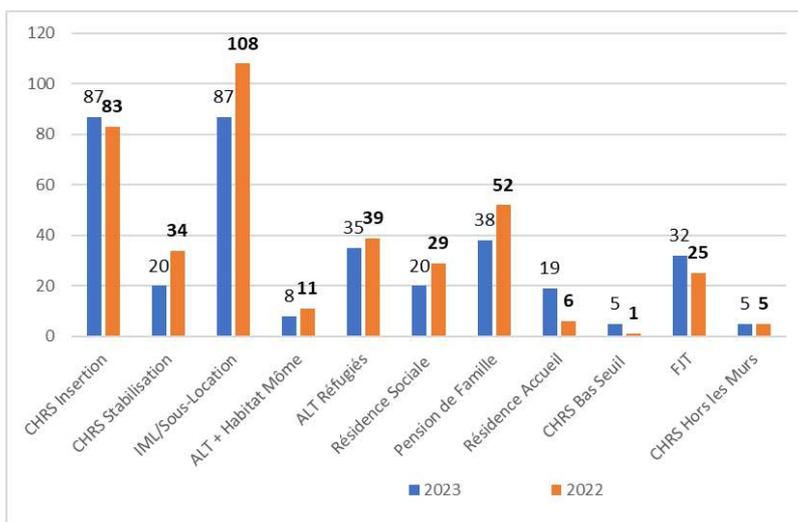
Le nombre d'entrées progresse sur l'arrondissement de Cholet (+9 entrées) alors qu'il baisse sur Angers (-28 entrées), Segré (-16 entrées) et Saumur (-1 entrée).

En termes de dynamique entre 2022 et 2023, on observe une augmentation du nombre d'entrées sur trois dispositifs et une diminution sur six dispositifs.

La Résidence Accueil (+13 entrées) et le FJT (+9 entrées) connaissent la hausse la plus importante en matière d'entrées. La poursuite du développement du parc de logement en ALT FJT favorise les entrées sur ce dispositif.

L'IML/Sous-location (-21 entrées), le CHRS Stabilisation (-14 entrées) et la Pension de Famille (-14 entrées) enregistrent les plus fortes baisses en termes d'entrées.

Evolution des ménages entrés par dispositif entre 2022 et 2023



Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2022 à 2023

Les délais d'attente avant l'entrée

Le délai d'attente médian entre la réception du dossier par le SIAO et l'intégration dans une structure est de 169 jours pour les ménages entrés en 2023 (178 en 2022, 159 en 2021, 157 en 2020, 127 en 2019, 129,5 en 2018 et 92,5 en 2017). Le délai d'attente médian diminue légèrement en 2023 (-9 jours). En FJT, le délai d'attente n'est que de 72 jours tandis qu'en CHRS Bas seuil, il est de 835 jours.

Délai médian d'attente (en jours) des ménages entrés dans un dispositif en 2023 par arrondissement et par dispositif

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT + Habitat Mômes	-	-	143	-	143
ALT Réfugié	335	119	55	51	87
CHRS Bas seuil	-	-	200	-	200
CHRS Hors les Murs	-	169	-	-	169
CHRS Insertion	401	140	115	178	159
CHRS Stabilisation	967	5	147	-	147
FJT	94	72	-	28	72
Pension de famille	233	750	146	242	237,5
Résidence Accueil	859	888	251	-	859
Résidence Sociale	314	215	-	-	265
Sous-location / IML	335	154	146	189	171,5
Ensemble	335	154	146	178	169

Depuis 2022, le délai le plus court est observé sur l'arrondissement de Saumur : 146 jours en délai médian. **Le délai médian d'attente le plus long est sur Angers (plus de 11 mois).** Il est en augmentation depuis 2018 (262 jours en 2022, 189 jours en 2020, 179 en 2019 et 158 en 2018) ce qui révèle une forte tension sur le logement dans l'arrondissement angevin.

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023

 Nbre de ménages intégrés inférieur à 10 : délai médian à prendre avec précaution

Attention : Les personnes entrées en direct dans les structures ne sont pas comptabilisées dans le délai médian d'attente.

Le délai d'attente médian a augmenté sur Angers (+109 jours) et Saumur (+26 jours) et s'est raccourci sur Segré (-67 jours) et Cholet (-33 jours).

Seuls le dispositif FJT et l'ALT Réfugiés possèdent un délai d'attente en dessous des 100 jours.

Depuis 2021, le délai continue d'augmenter pour la Résidence sociale (+10 jours) et de se réduire pour le CHRS Bas seuil (-122 jours sur un an), le CHRS Stabilisation (-31 jours). Sur un an, il évolue à la hausse l'ALT (+117 jours), le CHRS Hors les murs (+73 jours), le FJT (+14 jours) et la Résidence accueil (+482 jours). Le délai diminue pour l'ALT Réfugiés (-91 jours), la Pension de Famille (-63 jours), la Sous-location/IML (-28 jours) et se stabilise pour le CHRS Insertion (-1 jours).

De l'orientation à l'entrée

Nombre d'orientations et d'entrées par arrondissement (de résidences pour les orientations et de la structure intégrée pour les entrées) selon le dispositif et la composition des ménages en 2023

DISPOSITIF	ANGERS		CHOLET		SAUMUR		SEGRE		AUTRE DPT Orientations	Ensemble	
	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées		Orientations	Entrées
ALT réfugiés	46	6	6	5	21	19	2	5	4	79	35
Homme seul	34	4	4	3	17	19	2	5	1	58	31
Femme seule	6	1	0	0	2	0	0	0	0	8	1
Couple ou groupe sans enfant(s)	2	1	0	0	0	0	0	0	1	3	1
Famille monoparentale	4	0	1	0	0	0	0	0	1	6	0
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	0	1	2	2	0	0	0	1	4	2
ALT + Habitat Môme	6	1	0	0	17	7	0	0	0	23	8
Homme seul	0	0	0	0	6	4	0	0	0	6	4
Femme seule	1	0	0	0	4	0	0	0	0	5	0
Couple ou groupe sans enfant(s)	3	1	0	0	1	1	0	0	0	4	2
Famille monoparentale	2	0	0	0	4	1	0	0	0	6	1
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	0	0	0	2	1	0	0	0	2	1
CHRS Insertion	109	37	60	34	22	15	7	1	18	216	87
Homme seul	46	8	35	19	16	13	6	1	7	110	41
Femme seule	12	4	10	5	2	1	0	0	5	29	10
Couple ou groupe sans enfant(s)	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1
Famille monoparentale	40	20	10	6	3	1	1	0	6	60	27
Couple ou groupe avec enfant(s)	11	5	4	3	1	0	0	0	0	16	8
CHRS Stabilisation	19	7	3	1	7	12	0	0	3	32	20
Homme seul	16	3	1	0	5	9	0	0	1	23	12
Femme seule	2	4	1	1	0	0	0	0	1	4	5
Couple ou groupe sans enfant(s)	1	0	1	0	0	0	0	0	1	3	0
Famille monoparentale	0	0	0	0	2	2	0	0	0	2	2
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
CHRS Bas Seuil	2	0	2	0	5	5	0	0	0	9	5
Homme seul	2	0	2	0	2	3	0	0	0	6	3
Femme seule	0	0	0	0	3	2	0	0	0	3	2
CHRS Hors Les Murs	2	0	8	5	0	0	0	0	0	10	5
Homme seul	1	0	5	4	0	0	0	0	0	6	4
Femme seule	0	0	2	1	0	0	0	0	0	2	1
Couple ou groupe sans enfant(s)	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0
FJT + ALT FJT	49	25	15	5	5	1	3	1	3	75	32
Homme seul	29	15	11	2	3	0	2	1	3	48	18
Femme seule	20	10	4	3	2	1	1	0	0	27	14
Couple ou groupe sans enfant(s)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pension de Famille + ALT PF	43	26	10	2	15	4	8	7	4	80	39
Homme seul	31	18	9	2	12	3	7	4	3	62	27
Femme seule	11	7	1	0	2	1	1	3	1	16	11
Famille monoparentale	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Couple ou groupe sans enfant(s)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0
Résidence Accueil	22	8	6	4	9	7	0	0	0	37	19
Homme seul	16	6	4	3	7	5	0	0	0	27	14
Femme seule	6	1	2	1	1	2	0	0	0	9	4
Famille monoparentale	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Couple ou groupe sans enfant(s)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0
Résidence Sociale + ALT RS	60	7	22	13	0	0	0	0	4	86	20
Homme seul	47	5	19	11	0	0	0	0	0	66	16
Femme seule	7	1	2	1	0	0	0	0	1	10	2
Famille monoparentale	6	0	1	1	0	0	0	0	1	8	1
Couple ou groupe sans enfant(s)	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Sous-location / IML	153	44	61	26	23	13	15	4	7	259	87
Homme seul	44	10	23	10	15	7	8	1	2	92	28
Femme seule	25	8	13	6	4	0	0	0	2	44	14
Couple ou groupe sans enfant(s)	16	3	2	1	1	2	1	1	0	20	7
Famille monoparentale	39	14	13	7	3	3	3	2	3	61	26
Couple ou groupe avec enfant(s)	29	9	10	2	0	1	3	0	0	42	12
ASLL	8	0	0	0	0	0	0	0	1	9	0
Homme seul	5	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0
Couple ou groupe sans enfant(s)	3	0	0	0	0	0	0	0	1	4	0
Total général	519	161	193	95	124	83	35	18	44	915	357
Homme seul	271	69	113	54	83	63	25	12	17	509	198
Femme seule	90	36	35	18	20	7	2	3	10	157	64
Couple sans enfant	26	6	4	2	4	3	1	1	4	38	12
Famille monoparentale	92	36	26	14	12	7	4	2	11	146	59
Couple ou groupe avec enfant(s)	40	14	15	7	5	3	3	0	2	65	24

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2023

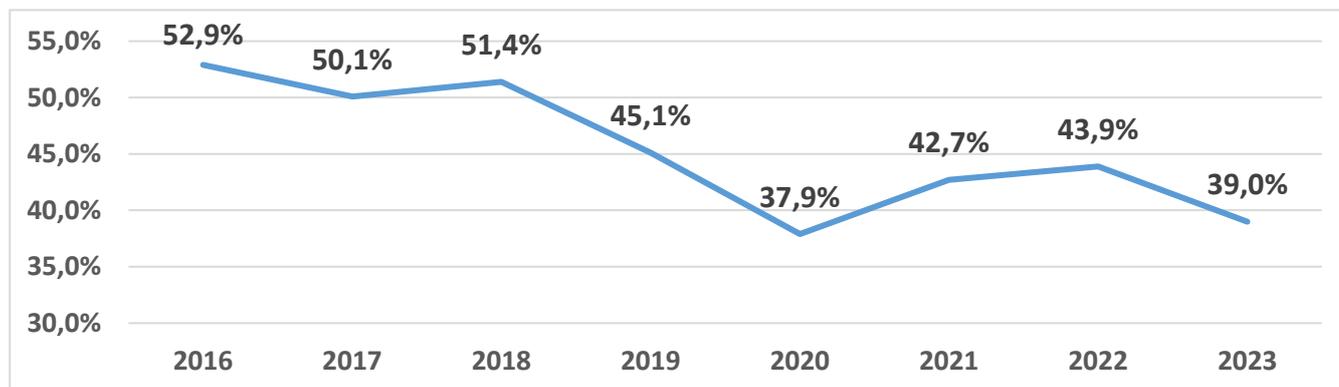
- : Nombre d'entrées inférieur à 40 % du nombre d'orientations
- : Nombre d'entrées entre 40% et 60% du nombre d'orientations
- : Nombre d'entrées supérieur à 60% du nombre d'orientations

Note : On retrouve dans le tableau des cas où le nombre d'entrées est supérieur au nombre d'orientations. Cela peut s'expliquer par des entrées faisant suite à des orientations de 2019 et par des orientations vers des dispositifs SIAO de ménages résidants sur d'autres départements ou d'autres arrondissements (certaines personnes peuvent résider sur un territoire et être entrées sur un autre territoire).

La capacité d'absorption nous permet d'évaluer la capacité du réseau SIAO à absorber les orientations sur une période donnée selon le territoire, les dispositifs et les compositions familiales (capacité d'absorption = (nombre d'entrées / nombre d'orientations)*100).

En 2023, l'ensemble des dispositifs SIAO ont une capacité d'absorption nettement inférieure à 50% (39%). Cela signifie que le nombre d'entrées correspond à 39% des ménages s'étant vu proposer une orientation en 2023 (attention : ce ne sont pas nécessairement les mêmes ménages). Comme en 2020, la capacité d'absorption se situe en dessous des 40%. La capacité d'absorption perd 5 points de % sur an.

Evolution de la capacité d'absorption entre 2016 et 2023



Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2023

📌 Lorsqu'on observe par territoire :

La capacité d'absorption est en baisse sur Angers, Cholet et Segré et se stabilise à Saumur.

La capacité d'absorption est nettement plus faible sur l'arrondissement d'Angers que sur les autres territoires (31% contre 49% pour l'arrondissement de Cholet, 51% pour Segré et 67% pour Saumur. La capacité d'absorption descend de 5 points de % sur l'arrondissement d'Angers et atteint son plus bas niveau depuis 2018 (31%).

Pour l'arrondissement de Cholet, la capacité d'absorption diminue (-2 points de % sur un an) et repasse en dessous des 50%. Le nombre d'entrées croît moins vite (+9 entrées par rapport à 2022) que le nombre d'orientations (+26 orientations) sur un an. De ce fait, la capacité d'absorption s'atténue.

Sur l'arrondissement de Saumur, la capacité d'absorption est similaire à l'année 2022 (66% contre 67% en 2022). Le Saumurois est le territoire avec la capacité d'absorption la plus importante.

L'arrondissement de Segré enregistre la plus forte baisse de capacité d'absorption en 2023 (-34 points de %). La diminution significative du nombre d'entrées (-16 entrées par rapport à 2022) fait chuter sensiblement la capacité d'absorption en 2023.

📌 Lorsqu'on observe par dispositif :

Trois dispositifs ont une capacité d'absorption très faible (inférieure à 40 %) : ALT (35% contre 55% en 2022), la Résidence sociale (23% contre 32% en 2022), la Sous-location/IML (34% contre 35% en 2022).

Pour sept dispositifs, la capacité d'absorption est moyenne (entre 40 et 60 %) : l'ALT Réfugiés (44% contre 38% en 2022), le CHRS Insertion (40% contre 46% en 2022), le CHRS Bas seuil (56% contre 50% en 2022), le CHRS Hors les murs (50% contre 50% en 2022), le FJT (43% contre 66% en 2022), la Pension de Famille (49% contre 64% en 2022), et la Résidence Accueil (51% contre 21% en 2022).

Seul un dispositif possède une capacité d'absorption importante en 2023 (supérieure à 60 %) : le CHRS Stabilisation (63% contre 71% en 2022). Le ralentissement des orientations à mécaniquement améliorer la capacité d'absorption.

📌 **Lorsqu'on observe par composition familiale :**

A l'exception des femmes seules et couples avec ou sans enfant(s), la capacité d'absorption est en diminution sur l'ensemble des compositions familiales.

Concernant les personnes isolées, l'écart se resserre entre les hommes et les femmes. La capacité d'absorption est de 39% pour les hommes seuls contre 41% pour les femmes seules contre respectivement (46% et 41% en 2022). Pour la première fois depuis 2017, la capacité d'absorption des femmes seules est plus importante que celle des hommes seuls

La capacité d'absorption poursuit sa baisse pour les couples sans enfant(s) (32% en 2023, 39% en 2022 contre 42% en 2021, 20% en 2020, 27 % en 2019 et 36 % en 2018).

Pour la deuxième année consécutive, les familles monoparentales enregistrent une capacité d'absorption (40%) supérieure à celle des familles avec enfant(s) (36%) (respectivement 52% et 27% en 2022). En 2021, c'était l'inverse puisque la capacité d'absorption était de 53% pour les familles avec enfants contre 50% pour les familles monoparentales.

📌 **Lorsqu'on croise les variables « territoire », « dispositifs » et « composition familiale », les principaux éléments de « tension » qui ressortent sont :**

- Sur l'arrondissement d'Angers, la capacité d'absorption reste faible pour le CHRS Insertion, le CHRS Stabilisation, l'ALT Réfugiés, le CHRS Bas-seuil, le CHRS Hors les murs, la Résidence Accueil, la Résidence sociale, la Sous-location/IML et l'ALT/Habitat Mômes. La transformation des places Résidence sociale à Guy Moquet à Trélazé et la transformation progressive des places Résidence sociale aux Moulins atténue la capacité d'absorption du dispositif. La situation est particulièrement critique pour les hommes seuls. Les hommes seuls représentent une part extrêmement importante des personnes orientées (509 sur 915 soit 56% des orientations) enregistrent une capacité d'absorption de 25% sur Angers. Il s'agit du seul arrondissement où la capacité d'absorption est inférieure à 40% sur le Maine-et-Loire. On peut souligner la faible capacité d'absorption pour les couples sans enfant (23%) et les couples avec enfant(s) (35%) et les familles monoparentales (39%).

- Pour l'Arrondissement de Cholet, la capacité d'absorption est très faible pour la Pension de Famille (10 orientations pour 2 entrées), le FJT (15 orientations pour 5 entrées), le CHRS Bas-seuil (2 orientations pour 0 entrées) et le CHRS Stabilisation (3 orientations pour 1 entrée). L'ensemble des compositions familiales se situent dans une capacité d'absorption entre 40% et 60%. La capacité d'absorption progresse pour les femmes seules (51% contre 39% en 2022), les couples sans enfant (50% contre 20% en 2022) et les couples ou groupes avec enfant(s) (46% contre 17% en 2022).

- Sur l'Arrondissement de Saumur, la situation s'améliore pour les couples avec enfants (60% contre 20% en 2022). La tension s'observe pour les femmes seules (35% contre 55% en 2022).

- Le développement du parc de Sous-location/IML dans le cadre de plan logement d'abord permet d'atténuer la tension sur les territoires du Maine-et-Loire. La tension s'observe sur Angers et Segré (capacité d'absorption respective de 29% et 27%). Les difficultés concernent l'ensemble des compositions familiales à l'exception des familles monoparentales : hommes seuls (30%), femmes seules (32%), couples sans enfant (35%) et couples avec enfant(s) (29%).

Les ménages sortis

% en

Répartition des ménages sortis par dispositif et selon l'arrondissement de la structure d'hébergement en 2023

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT	3		4		7
	2%		5%		2%
ALT Réfugié	18	7	23	3	51
	12%	8%	27%	20%	15%
CHRS Bas Seuil			4		4
			5%		1%
CHRS Hors les Murs		3			3
		4%			1%
CHRS Insertion	29	34	15	1	79
	19%	41%	18%	7%	24%
CHRS Stabilisation	9	2	15		26
	6%	2%	18%		8%
FJT + ALT FJT	10	4		1	15
	6%	5%		7%	4%
Habitat Môme			5		5
			6%		1%
Pension de Famille	15	2	4	5	26
	10%	2%	5%	33%	8%
Résidence Accueil	3	4	4		11
	2%	5%	5%		3%
Résidence Sociale + ALR RS	6	8			14
	4%	10%			4%
Sous-location / IML	52	17	10	5	84
	34%	20%	12%	33%	25%
Sous-location colocation réfugiés	9	2			11
	6%	2%			3%
Ensemble	154	83	84	15	336
	100%	100%	100%	100%	100%

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2023

336 ménages sortis en 2023 (9 de moins qu'en 2022), soit 549 personnes.

Les ménages sortis d'une structure de l'arrondissement d'Angers sont les plus nombreux (46% en 2023, 54% en 2022 contre 57% en 2021, 50% en 2019 et 2020, 58 % en 2017 et 2018). Viennent ensuite l'arrondissement de Saumur (25% en 2023 contre 21% en 2022, 19% en 2021, 25% en 2020, 26% en 2019, 23 % en 2018 et 18 % en 2017), celui de Cholet (25% en 2023 contre 19% en 2022, 23% en 2021, 22% en 2020, 21% en 2019, 19 % en 2018 et 23 % en 2017) et celui de Segré (5% en 2022 et 2023, 1% en 2021, 2% en 2020, 3,5 en 2019 et 1,5 % en 2018).

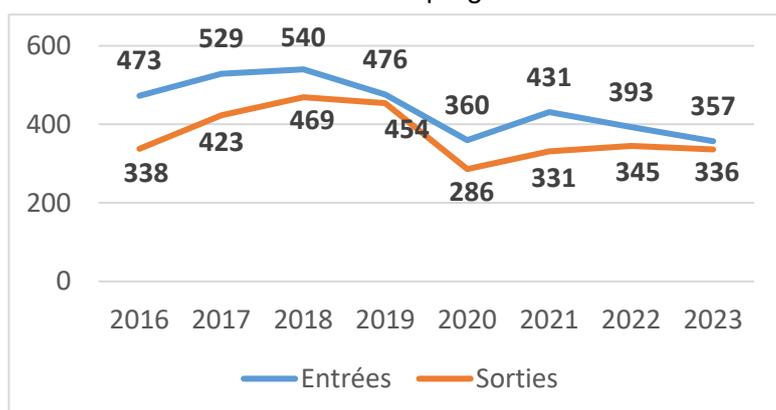
Depuis 2017, les ménages sortis de structures de l'arrondissement d'Angers, sortent bien plus fréquemment des dispositifs IML/Sous Location.

Depuis 2016, les ménages de l'arrondissement de Saumur sont le plus souvent sortis d'ALT Réfugiés.

Enfin comme en 2017, 2018, 2019, 2020, 2022 et 2023, les ménages sortis de l'arrondissement de Cholet sont principalement sortis de CHRS Insertion (41%). Cette part est nettement supérieure au reste du territoire.

La différence entre le nombre d'entrées et de sorties est significative (+22 entrées) malgré la poursuite de la diminution de l'ALT (5 entrées pour 7 sorties en 2023 contre 6 entrées pour 17 sorties en 2022). On peut trouver des éléments d'explication :

- FJT + ALT FJT (7 entrées de plus) : développement du poste « jeunes en rupture » a facilité le repérage de ce public et permettre l'orientation et l'entrée quand le profil de la personne était adapté
- Pension de Famille (13 entrées de moins) : surcroît d'entrées en 2022 lié à la création de la Pension de Famille à Aide Accueil en 2021 avec des entrées effectives de résidents en 2022.
- Résidence sociale (9 entrées de moins) : transformation de la Résidence sociale Guy Moquet en Pension de Famille et transformation progressive de la Résidence sociale Les Moulins vers un dispositif d'asile.



Evolution du nombre d'entrées et de sorties sur les dispositifs d'hébergement d'insertion/logement accompagné entre 2016 et 2023

Le nombre d'entrées reste supérieur au nombre de sorties en 2023. A l'exception de 2020, le nombre d'entrée ne cesse de diminuer d'année en année. Le nombre de sorties se stabilise depuis 2021.

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure

La durée médiane de séjour est de 532 jours (environ 1,4 années), pour les ménages sortis d'une structure d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné au cours de l'année 2023, avec toutefois des variations importantes selon le dispositif. Cette durée a diminué de 106 jours par rapport à 2022 (638 jours en 2022). La durée conséquente des séjours sur les structures d'hébergements s'explique en partie par la tension sur le logement social qui repousse la date de sortie de certains ménages en 2023.

Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure par dispositifs et selon l'arrondissement (en jours) en 2023

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT + Habitat Mômes	1842	-	392	-	1117
ALT Réfugié	861	367	462	602	532
CHRS Bas seuil	-	-	483	-	483
CHRS Insertion	547	356	574	376	461,5
CHRS Stabilisation	894	517	341	-	517
FJT	229	350	-	122	229
Pension de famille	907	716	1082	409	811,5
Résidence Accueil	1893	2926	734	-	1893
Résidence Sociale	916	1194	-	-	1055
Sous-location / IML	751	564	377	862	658
CHRS Hors les murs	-	181	-	-	181
Ensemble	894	517	473	409	532

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2023

 Nombre de ménages sortis inférieur à 10

La durée de séjour médiane des ménages varie fortement en fonction des dispositifs. **La durée de séjour la plus courte est en CHRS Hors les murs avec 181 jours (plus de 6 mois).** La plus longue est en Résidence Accueil (1 893 jours soit plus de cinq années).

Comme en 2022, les durées de séjours sont plus longues sur l'arrondissement d'Angers (2 et 4 mois ans sur Angers, 1 an et 11 mois sur Cholet, 1 an et 3 mois sur Saumur et 1 an et 1 an sur Segré). Les durées de séjours ont augmenté pour les arrondissements d'Angers (+158 jours), Cholet (+140 jours) et Saumur (+32 jours) contrairement à Segré (-8 jours) par rapport à 2022. **Le délai de séjour médian est supérieur à un an pour tous les arrondissements en 2023.**

Le poids plus important de dispositifs avec des durées de séjours potentiellement plus longues peut expliquer pour partie l'écart très important entre Angers et le reste du territoire. On notera toutefois que pour la plupart des dispositifs les durées sont plus longues sur l'arrondissement d'Angers.

Seuls le CHRS Hors les murs et le FJT ont des durées de séjours courtes (6 mois pour le CHRS Hors les murs et 8 mois pour le FJT). Les durées de séjours se réduisent en 2023 sur le CHRS Bas seuil (-769 jours) et le CHRS Insertion (-30 jours).

Par contre, la durée de séjour s'allonge sensiblement sur la Résidence Accueil (+662 jours), le CHRS Stabilisation (+329 jours), l'ALT/Habitat Mômes (+311 jours).

La fluctuation du délai médian de séjour peut-être dû à un petit effectif de sorties sur les dispositifs.

Les types de sortie

Répartition des motifs de sortie d'un dispositif d'hébergement d'insertion en 2023

HEBERGEMENT D'INSERTION										
Motifs de sortie	CHRS Insertion		CHRS Stabilisation et Bas Seuil		ALT + Habitat Mômes		ALT Réfugiés		Ensemble	
	Total - Accès au logement autonome	34	43,0%	13	43,3%	6	50,0%	29	56,9%	82
Accès à un logement autonome parc public	32	40,5%	12	40,0%	6	50,0%	26	51,0%	76	44,2%
Accès à un logement parc privé	2	2,5%	1	3,3%	0	0,0%	3	5,9%	6	3,5%
Sortie vers un hébergement d'insertion/ logement accompagné	12	15,2%	7	23,3%	0	0,0%	6	11,8%	25	14,5%
Sortie vers IML/Sous location	5	6,3%	2	6,7%		0,0%	3	5,9%	10	5,8%
Sortie vers de la Pension de Famille	2	2,5%	3	10,0%		0,0%		0,0%	5	2,9%
Sortie vers du CHRS Insertion	2	2,5%	1	3,3%		0,0%		0,0%	3	1,7%
Sortie vers de la Résidence Sociale		0,0%		0,0%		0,0%	3	5,9%	3	1,7%
Sortie vers du CHRS Stabilisation	2	2,5%		0,0%		0,0%		0,0%	2	1,2%
Sortie vers de la Résidence Accueil		0,0%	1	3,3%		0,0%		0,0%	1	0,6%
Sortie vers un CHRS Hors les murs	1	1,3%		0,0%		0,0%		0,0%	1	0,6%
Départ volontaire de la personne	5	6,3%	3	10,0%		0,0%	5	9,8%	13	7,6%
Hébergement chez des tiers	5	6,3%	1	3,3%		0,0%	4	7,8%	10	5,8%
Autres motifs	4	5,1%		0,0%	2	16,7%	1	2,0%	7	4,1%
Retour domicile conjugal/familial	5	6,3%	1	3,3%		0,0%		0,0%	6	3,5%
Retour à la rue	2	2,5%	1	3,3%		0,0%	1	2,0%	4	2,3%
Exclusion de la structure	2	2,5%	1	3,3%		0,0%		0,0%	3	1,7%
Incarcération	1	1,3%	2	6,7%		0,0%		0,0%	3	1,7%
Fin de séjour	3	3,8%		0,0%		0,0%		0,0%	3	1,7%
Décédée	1	1,3%	1	3,3%	1	8,3%		0,0%	3	1,7%
Départ vers un autre département ou pays	2	2,5%		0,0%		0,0%		0,0%	2	1,2%
Fermeture structure		0,0%		0,0%	2	16,7%		0,0%	2	1,2%
Institutions publiques (hôpital, prison, maison de retraite...)	1	1,3%		0,0%		0,0%	1	2,0%	2	1,2%
La personne a trouvé une autre solution		0,0%		0,0%		0,0%	2	3,9%	2	1,2%
Formation HOPE à Saint Herblain		0,0%		0,0%		0,0%	2	3,9%	2	1,2%
Sortie vers de l'urgence	1	1,3%		0,0%		0,0%		0,0%	1	0,6%
Colocation	1	1,3%		0,0%		0,0%		0,0%	1	0,6%
Expulsion locative		0,0%		0,0%	1	8,3%		0,0%	1	0,6%
Ensemble	79	100%	30	100%	12	100%	51	100%	172	100%

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Hébergement d'insertion : CHRS Bas Seuil, CHRS Stabilisation, CHRS Insertion, CHRS Hors les Murs, ALT, ALT Réfugiés

En 2023, sur les 172 ménages sortis des dispositifs d'hébergement d'insertion :

➤ 48% ont accédé à un logement autonome (82 ménages), dont une grande majorité vers du logement social (76 sur 82) contre 41% en 2022.

➤ 15% sont sortis vers un hébergement d'insertion ou du logement accompagné (25 ménages) contre 16% en 2022.

➤ 6% sont sortis vers un hébergement chez des tiers (10 ménages) contre 8% en 2022.

Répartition des motifs de sortie d'un dispositif de logement accompagné en 2023

LOGEMENT ACCOMPAGNE														
Motifs de sortie	FJT + ALT FJT		IML/Sous-Location		Pension de Famille + ALT PF		Résidence Accueil		Résidence Sociale + ALT RS		CHRS Hors les Murs		Ensemble	
Total - Accès au logement autonome	4	26,7%	57	60,0%	2	7,7%	1	9,1%	6	42,9%	1	33,3%	71	43,3%
Accès à un logement autonome parc public ou glissement de bail	2	13,3%	50	52,6%	1	3,8%	0	0,0%	6	42,9%	0	0,0%	59	36,0%
Accès à un logement parc privé	2	13,3%	7	7,4%	1	3,8%	1	9,1%	0	0,0%	1	33,3%	12	7,3%
Sortie vers un hébergement d'insertion/ logement accompagné	2	13,3%	17	17,9%	7	26,9%	6	54,5%	1	7,1%	0	0,0%	33	20,1%
Sortie vers IML/Sous location		0,0%	14	14,7%	1	3,8%	1	9,1%		0,0%		0,0%	16	9,8%
Sortie vers de la Pension de Famille		0,0%	1	1,1%	3	11,5%		0,0%	1	7,1%		0,0%	5	3,0%
Sortie vers Résidence Accueil		0,0%		0,0%	2	7,7%	2	18,2%		0,0%		0,0%	4	2,4%
Sortie vers le FJT	2	13,3%	1	1,1%		0,0%	1	9,1%		0,0%		0,0%	4	2,4%
Sortie vers le CHRS Insertion		0,0%		0,0%	1	3,8%	1	9,1%		0,0%		0,0%	2	1,2%
Sortie vers un ALT		0,0%	1	1,1%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	1	0,6%
Sortie vers un CHRS Hors les murs		0,0%		0,0%		0,0%	1	9,1%		0,0%		0,0%	1	0,6%
Autres motifs	1	6,7%	4	4,2%	8	30,8%	1	1,0%	1	7,1%		0,0%	15	9,1%
Hébergement chez des tiers		0,0%	2	2,1%	3	11,5%	1	9,1%	2	14,3%	1	33,3%	9	5,5%
Exclusion de la structure	2	13,3%	1	1,1%	2	7,7%	1	9,1%	1	7,1%		0,0%	7	4,3%
Décédée	1	1,3%	1	1,1%	4	15,4%		0,0%	1	7,1%		0,0%	7	4,3%
Sortie vers de l'urgence	1	6,7%	5	5,3%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	6	3,7%
Départ volontaire de la personne	1	6,7%	3	3,2%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	4	2,4%
Retour à la rue		0,0%	2	2,1%		0,0%		0,0%		0,0%	1	33,3%	3	1,8%
Retour dans la famille	1	6,7%	1	1,1%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	2	1,2%
Hôtel	1	6,7%	1	1,1%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	2	1,2%
Fin de séjour	1	6,7%	1	1,1%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	2	1,2%
Fermeture structure		0,0%		0,0%		0,0%	1	9,1%		0,0%		0,0%	1	0,6%
Départ vers un autre département ou pays		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	1	7,1%		0,0%	1	0,6%
Non adhésion au projet		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	1	7,1%		0,0%	1	0,6%
Ensemble	15	95%	95	100%	26	100%	11	92%	14	100%	3	100%	164	100%

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2023

Logement accompagné : Sous-Location, IML, Pension de Famille, Résidence Accueil, Résidence Sociale, CHRS Hors Les Murs, FJT

En 2023, sur les 164 ménages sortis des dispositifs de logement accompagné :

➤ 43% ont accédé à un logement autonome (71 ménages), dont une grande majorité vers du logement social (59 sur 71), contre 41% en 2022.

➤ 20% sont sortis vers un hébergement d'insertion ou du logement accompagné (33 ménages) contre 17% en 2022.

➤ 6% sont sortie vers un hébergement chez des tiers (9 ménages) contre 6% en 2022.

Lorsqu'on agrège les sorties d'hébergement d'insertion et de logement accompagné on peut noter les sorties de :

- 153 ménages vers du logement autonome (141 ménages en 2022)
- 58 ménages vers un autre dispositif SIAO (57 ménages en 2022)
- 19 ménages vers un hébergement chez des tiers (25 ménages en 2022)
- 17 sorties volontairement de la personne (21 ménages en 2022)

La proportion de sorties dites positives (vers un logement autonome ou un dispositif SIAO) est en hausse par rapport à l'année 2022 en dépassant les 60% depuis 2018 (54% en 2018, 56% en 2019, 59% en 2020 et 2021, 57% en 2022 et 63% en 2023).

Annexe

Détail de l'offre d'hébergement d'urgence au 01 janvier 2024

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement d'ANGERS	Abri de la Providence	Places CHRS HU	17	17 places en CHRS Urgence 27 places en CHRS Urgence FVV 21 places en Hors CHRS FVV 6 places en Hors CHRS fvv 18-25 ans 2 places en CHRS Urgence éviction auteur de violence 6 places en CHRS Urgence pré/post maternité 175 places Passerelle 24 places Hôtel 61 places Halte de Nuit (Chemin de Traverse) 11 places Accueils ruraux 6 places Accueil péri-urbain 65 places DANH 2 places en hébergement d'urgence
		Dispositif éviction auteurs	2	
		Places HU - Passerelle	70	
	SIAO 49	Mise à l'abri - Chemin de Traverse	61	
		Places Hôtels (capacité théorique)	24	
	Secours Catholique / SIAO 49	Accueils Péri urbain	6	
		Accueils ruraux	11	
	France Horizon	Places HU - hors CHRS Dispositif alternatif nuitées hôtel (DANH)	65	
	SOS Femmes	Places HU – CHRS (FVV)	12	
		Places HU - Hors CHRS (FVV)	21	
		Places HU - Hors CHRS (FVV) 18-25 ans	6	
Aide Accueil	Places HU - Passerelle	105		
Bon Pasteur –	Places CHRS HU (FVV)	15		
Foyer Béthanie	Places HU pré/post maternité	6		
Emmaüs	Places HU	2		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale	
Arrondissement de CHOLET	Secours Catholique/ Abri de la Providence	Accueils ruraux	11	53	11 places en Accueils ruraux 8 places en CHRS Urgence 8 places en CHRS Urgence Femmes 15 places Hors CHRS Urgence FVV 7 places Passerelle 4 places DANH
	France Horizon – Abri des Cordeliers	Places CHRS HU	8		
	Bon Pasteur –	Places CHRS HU (Femmes)	8		
	Foyer Pelletier	Places HU - hors CHRS- (FVV)	12		
	Anjou Insertion Habitat	Places HU - Passerelle	7		
	DANH	Places HU - hors CHRS Dispositif alternatif nuitées hôtel (DANH)	4		
	Solidarité Femmes	Places HU - Hors CHRS (FVV)	3		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale	
Arrondissement de SEGRE	Secours Catholique / Abri de la Providence	Accueils ruraux	9	9	9 places Accueils ruraux

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale	
Arrondissement de SAUMUR	ASEA CAVA Foyer	Places CHRS HU	14	61	14 places en CHRS Urgence 6 places Passerelle 10 places Accueils ruraux 28 places en Hors CHRS Urgence FVV 3 places en CHRS Urgence pré/post maternité
		Places HU - Passerelle	6		
	Secours Catholique/ Abri de la Providence	Accueils ruraux	10		
	Habitat Solidarité	Places HU - hors CHRS - (FVV)	25		
		Places HU pré/post maternité	3		
Solidarité Femmes	Places HU - Hors CHRS (FVV)	3			

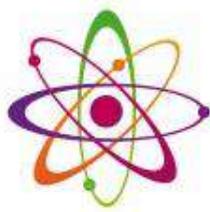
Détail de l'offre d'hébergement d'insertion au 01 janvier 2024

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nombre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement d'ANGERS	Abri de la Providence	Places CHRS Stabilisation	20P	20 places en CHRS Stabilisation 164 places en CHRS Insertion 14 places en CHRS Bas Seuil 4 logements en ALT 16 logements en ALT Réfugié 27 logements en IML 177 logements en Sous-Location 12 logements en Sous-Location Réfugiés 140 places en Pension de famille 2 places en ALT Pension de Famille 56 places en Résidence Accueil 1 place en ALT Résidence Accueil 3 places ALT Résidence sociale 6 places en ALT FJT Des places variables en Résidence Sociale et en FJT
		Places CHRS Insertion	12P	
		Places Stabilisation – Bas seuil	14P	
		Pension de Famille	23P	
		ALT Réfugiés	9L	
	Anjou Insertion Habitat	Pension de famille	38P	
		Sous location	47L	
	ADOMA	Résidence Sociale	variable	
		ALT Résidence Sociale	3L	
		Pension de famille	43P	
	Aide Accueil	Places CHRS Insertion	29P	
		ALT	1L	
		Pension de famille - Avrillé	15P	
		Résidence Accueil - La Membrolle	16P	
		Sous-Location Réfugiés (colocation)	12L	
		Sous location	36L	
	La Cité	IML	19L	
		Pension de famille	5P	
		Résidence Accueil	8P	
	Bon Pasteur 49 – Foyer Béthanie	Places CHRS Insertion	38P (15UF)	
		Sous location	1L	
	Habitat et Humanisme	Sous location	29L	
		Pension de famille	18P	
	France Horizon	Places CHRS Insertion	68P	
		ALT	2L	
		Sous location	18L	
	France Terre d'Asile	ALT Réfugiés	7L	
	Habitat Jeunes David d'Angers	FJT	variable	
		Sous location	11L	
	Solidarité Femmes	Places CHRS Insertion - FVV	17P	
	Les Toits du Cœur	Sous location	28L	
	Foyer Darwin	FJT	variable	
ALT FJT		2P		
Marguerite d'Anjou	FJT	variable		
	ALT FJT	4P		
UDAF	Résidence Accueil	33P		
SOLIHA	IML	8L		
Saint Vincent de Paul	ALT	1L		
	Sous location	7L		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nbre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement de CHOLET	Abri des Cordeliers	Places CHRS Insertion	18P	1 places en CHRS Stabilisation 70 places en CHRS Insertion 4 logements en ALT Réfugiés 27 logements en Sous-Location 3 logements en Sous-Location Réfugiés 15 places en Pension de famille 21 places en Résidence Accueil 8 logements en IML 8 logements en IML Sous-location 4 logements ALT Résidence Sociale 1 place ALT FJT Des places variables en Résidence Sociale et en FJT
		Pension de Famille	15P	
		Sous location	13L	
		IML Sous location	8L	
	Bon Pasteur 49 – Foyer Pelletier	Places Stabilisation- Hors CHRS	1P (1UF)	
		Places CHRS Insertion	28P (13UF)	
		Sous location	9L	
	La Gautrèche	Places CHRS Insertion	24P	
		Sous location	6L	
		Sous-Location Réfugiés (colocation)	3L	
		ALT Réfugiés	4L	
		Résidence Accueil	21P	
	ADOMA	Résidence Sociale	variable	
		ALT Résidence sociale	4L	
Aide Accueil	IML	1L		
Habitat Jeune du Choletais	FJT	variable		
	ALT FJT	1P		
Anjou Insertion Habitat	Sous-Location	1L		
Toits du Cœur	Sous-Location	1L		
SOLIHA	IML	7L		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nbre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement de Saumur	ASEA CAVA	Places CHRS Stabilisation	14P	14 places en CHRS Stabilisation 6 places en Hors CHRS Stabilisation 20 places en CHRS Insertion 5 places en CHRS Bas Seuil 7 logements en ALT 5 logements Habitat Mômes 11 logements en ALT Réfugiés 14 logements en Sous-Location 1 logement en Sous-location Réfugiés 14 logements en IML 26 places en Pension de famille 20 places en Résidence Accueil 1 place en ALT FJT Des places variables en FJT
		Places CHRS Insertion	20P	
		Places Stabilisation - Bas seuil	5P	
		IML Sous-location	14L	
	ADOMA	Pension de Famille	26P	
	Habitat Solidarité	Places Stabilisation- Hors CHRS - EVV	6P (2UF)	
		ALT	7L	
		Sous location	9L	
		IML	9L	
		Habitat mômes	5L	
	France Horizon	ALT Réfugiés	6L	
	France Terre d'Asile	ALT Réfugiés	5L	
	Anjou Insertion Habitat	Sous-Location	4L	
	Habitat Jeunes du Saumurois	Sous-location (colocation réfugiés)	1L	
FJT		variable		
ALT FJT		1P		
Habitat Jeunes du Baugeois	FJT	variable		
Toit du Cœur	Sous-location	1L		
SOLIHA	IML	5L		
UDAF	Résidence Accueil	20P		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nbre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement de SEGRE	Abri de la Providence	Pension de Famille « Brin d'espoir »	10P	20 logements en Sous-Location 4 logements en ALT Réfugiés 39 places en Pension de famille 6 logements en IML 1 place en CHRS Insertion Des places variables en FJT
		Pension de Famille « Les Sources »	12P	
	France Horizon	ALT Réfugiés	4L	
	Aide Accueil	Sous-Location	14L	
		Pension de Famille	17P	
		Places CHRS Insertion	1P	
	Anjou Insertion Habitat	Sous-Location	3L	
	Toits du Cœur	Sous-Location	3L	
SOLIHA	IML	6L		



SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

SIAO49

Service Intégré d'Accueil et d'orientation
du Maine-et-Loire

25 boulevard Victor Beaussier

49000 Angers

02.41.47.79.11

accueil@siao49.fr

www.siao49.fr